

Union nationale

Comptes combinés

Exercice clos au 31 décembre 2020





DES COMPTES COMBINÉS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
BILAN	11
COMPTE DE RÉSULTAT	13
ANNEXE AUX COMPTES	16
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)	62
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)	85

Secours Populaire Français Union nationale

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés

Rapport du
Commissaire
aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

PARIS EPINAL NANCY METZ THIONVILLE
www.exconexiom.fr



SAS Nexiom Audit au Capital de 47 260 euros - RCS Paris 509 544 599 - NAF 6920 Z
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Secours Populaire Français
Union nationale
Siège social : 9-11 rue Froissart 75003 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'Union Nationale du Secours Populaire Français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Rapport du
Commissaire
aux comptes

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants dans l'annexe des comptes combinés :

- La note II « Faits majeurs de l'exercice » concernant les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 ;
- Les notes II « Faits majeurs de l'exercice » alinéa 3 et III.c « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » qui exposent le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2018-06 ; La note III.i « Décisions de gestion relatives aux libéralités » relative aux règles et méthodes comptables liées aux legs à compter du 1er janvier 2020, décidées par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2019 ;
- La note III.n « Présentation du CROD et CER » qui précise notamment ce que les fonds collectés auprès du public et non affectés finance par ordre de priorité, et qui mentionne la définition de la générosité du public et des missions sociales du SPF qui a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note IV.c « Périmètre de combinaison » relative aux structures intégrées ;
- La note VIII « Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » et la partie « Additif à l'annexe » qui expose les ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en 2020 ainsi que les fonds dédiés liés à la générosité du public au 31 décembre 2020 ;
- La note IX qui indique le périmètre des contributions volontaires en nature.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.



- Nous déterminons un périmètre de l'audit externe des structures combinés nécessaires et suffisant pour pouvoir exprimer notre opinion. Il a été atteint pour l'exercice 2020.
- Comme mentionné ci-avant, la note III.c « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes combinés des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note III.n de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Rapport du
Commissaire
aux comptes**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport de gestion de l'Union et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association nationale le 15 juin 2021.



7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Secours Populaire Français – Union nationale
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés
Exercice clos le 31 décembre 2020
Page 6

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 17 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

NEXIOM AUDIT
Membre de la Compagnie de Paris

Denis MAZURIER

Rapport du
Commissaire
aux comptes

Bilan et compte de résultat



Bilan actif au 31 décembre 2020 (EN EUROS)

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	MONTANT NET 2020	MONTANT NET 2019
Immobilisations incorporelles	5 235 423	4 394 665	840 758	834 306
Frais d'établissement	76 245	76 245	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 113 040	4 318 420	794 620	632 170
Avances et acomptes et immobilisations incorp. en cours	46 138		46 138	202 136
Immobilisations corporelles	109 687 310	51 583 464	58 103 846	56 167 273
Terrains	4 929 813	0	4 929 813	4 723 579
Agencements et aménagements de terrains	1 346 001	777 098	568 903	604 857
Constructions	68 913 306	27 221 947	41 691 360	38 430 012
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 996 803	6 630 659	2 366 144	2 177 465
Autres immobilisations corporelles :	24 022 968	16 953 760	7 069 209	6 534 658
<i>Installations générales, agencements divers</i>	4 686 132	2 587 974	2 098 157	1 973 437
<i>Matériel de transport</i>	13 500 112	9 782 403	3 717 710	3 545 107
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	4 330 107	3 356 896	973 211	772 903
<i>Mobilier</i>	1 506 617	1 226 487	280 130	243 212
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	1 478 418		1 478 418	3 696 702
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 596 129	205 484	4 390 646	
Immobilisations financières	1 153 882	55 750	1 098 132	1 396 481
Autres titres immobilisés	206 366		206 366	496 078
Prêts	468 119	55 750	412 369	373 942
Autres	479 397	0	479 397	526 461
I. Actif immobilisé	120 672 744	56 239 363	64 433 381	58 398 061
Stocks et en cours :	706 578	194 378	512 200	299 219
Autres approvisionnements	196 486	0	196 486	33 203
Marchandises	510 092	194 378	315 714	266 016
Créances :	14 732 508	274 509	14 458 000	8 468 319
Avances et acomptes versés sur commandes	267 225		267 225	53 806
Créances clients et comptes rattachés	571 448	42 323	529 125	465 935
Créances reçues par legs ou donations	3 235 830	0	3 235 830	
Autres créances (dont produits à recevoir)	10 658 006	232 186	10 425 821	7 948 577
Disponibilités	56 836 981		56 836 981	32 058 066
Valeurs mobilières de placement et FNS	66 699 736		66 699 736	44 796 462
Charges constatées d'avance	1 033 505		1 033 505	792 189
II. Actif circulant	140 009 309	468 887	139 540 423	86 414 255
III. Ecarts de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF I+II+III	260 682 054	56 708 250	203 973 804	144 812 316

Bilan passif au 31 décembre 2020 (EN EUROS)

Bilan

	2020	2019
Fonds propres sans droit de reprise	27 256 845	27 256 845
Fonds propres avec droit de reprise	99 000	99 000
Ecart de réévaluation	176 491	176 491
Projet associatif et réserves	10 880 994	10 880 994
Report à nouveau	60 800 709	60 800 709
Excedent ou déficit de l'exercice	25 649 394	25 649 394
Situation nette (sous-total)	124 863 433	124 863 433
Subventions d'investissement	8 102 825	8 102 825
I. FONDS PROPRES :	132 966 257	107 883 302
Ecart de combinaison	-10 965	-44 744
II ÉCART DE COMBINAISON :	-10 965	-44 744
Fonds reportés liés aux legs ou donation	5 269 790	
Fonds dédiés	37 745 821	
Fonds dédiés sur subventions		581 555
Fonds dédiés sur dons et legs		6 517 858
Fonds dédiés sur autres ressources		5 229 033
III. FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS :	43 015 611	12 328 446
Provisions pour risques	624 087	562 344
Provisions pour charges	397 921	
IV. PROVISIONS :	1 022 008	562 344
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 477 469	11 748 345
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	85	155
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 082 207	3 651 968
Dettes des legs ou donations	2 068 558	
Dettes fiscales et sociales	5 515 101	4 759 588
Dettes sur immobilisations	461 066	473 898
Autres dettes (dont charges à payer)	826 522	1 256 606
Produits constatés d'avance	2 549 884	2 192 258
V. DETTES :	26 980 893	24 082 968
VI. ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF :		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V) :	203 973 804	144 812 316

Compte de résultat au 31 décembre 2020 (EN EUROS)

2020 2019

I - PRODUITS D'ACTIVITÉS :

Cotisations		
Vente de biens et services	292 841	345 459
dont ventes de dons en nature	0	
dont parrainages	16 000	
Produits de tiers financeurs	111 079 139	
Concours publics et subventions d'exploitation	37 018 716	16 384 623
Ressources liées à la générosité du public	69 958 221	
Dons manuels	39 060 233	21 219 994
Mécénats	23 411 480	
Legs, donations et assurances-vie	7 450 251	7 710 765
Autres produits liés à la GP	36 257	
Contributions financières	4 102 202	
Reprises sur provisions et transferts de charges	587 100	611 838
Utilisations des fonds dédiés	2 850 604	2 727 995
Autres produits	26 611 865	
Mécénat, parrainage et autres concours privés	3 777 607	
Participations des destinataires de la solidarité	10 500 261	12 256 551
Produits d'initiatives	15 443 284	24 780 234
Autres	668 321	2 603 518

Compte de résultat

II - CHARGES D'ACTIVITÉS :

Achats de matières premières et autres approvisionnements	24 774	9 873
Achats de marchandises, matériels et fournitures	20 258 660	11 624 238
Variations de stock	- 224 414	- 13 344
Autres achats	2 221 843	2 187 071
Services extérieurs	10 536 396	10 371 878
Autres services extérieurs	11 787 426	15 757 678
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	7 482 172	0
Impôts, taxes et versements assimilés	1 900 956	1 884 779
Salaires et traitements	20 464 676	20 301 159
Charges sociales	7 841 372	8 037 840
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	5 413 568	5 067 342
<i>- sur immobilisations</i>	5 250 310	4 909 573
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	68 939	48 430
<i>- pour risques et charges</i>	94 319	109 339
Autres charges	3 773 728	9 975 585
Reports en fonds dédiés	25 701 376	2 821 225

II - CHARGES D'ACTIVITÉS : 117 182 534 88 025 324

RÉSULTAT D'ACTIVITÉ : 24 239 015 4 393 259

Compte de résultat au 31 décembre 2020 (EN EUROS)

	2020	2019
III - PRODUITS FINANCIERS :		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	423 622	498 103
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	123 996	2 650
Différences positives de change	1	197
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - PRODUITS FINANCIERS :	547 618	500 949
IV - CHARGES FINANCIÈRES :		
Intérêts et charges assimilées	239 001	242 793
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	827	436
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	0
IV - CHARGES FINANCIÈRES :	239 828	243 230
RÉSULTAT FINANCIER :	307 790	257 720

Compte de résultat au 31 décembre 2020 (EN EUROS)

	2020	2019
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	445 352	903 414
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 494 898	343 639
Reprise sur provisions et transferts de charges	71 303	70 730
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS :	2 011 553	1 317 782
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	567 939	567 830
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	318 516	90 687
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 260	46 680
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES :	889 715	705 197
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL :	1 121 838	612 585
VII - ÉCART DE COMBINAISON :	- 19 250	37 933
VII - Écart de combinaison	- 19 250	37 933
Résultat Combinaison	- 19 250	37 933
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	143 961 471	94 275 247
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	118 312 077	88 973 751
EXCÉDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	25 649 394	5 301 497
	2020	2019
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	92 095 041	113 960 380
Prestations en nature	24 090 090	27 314 025
Dons en nature	133 409 031	133 652 983
TOTAL	249 594 162	274 927 388
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	92 095 041	113 960 380
Prestations gratuites	24 090 090	27 314 025
Secours en nature	133 409 031	133 652 983
TOTAL	249 594 162	274 927 388

Compte
de résultat

Annexe aux comptes combinés



I.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	18
II.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	20
III.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
III.1	Présentation des comptes	22
III.2	Méthode générale et calendrier	22
III.3	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	23
III.4	Événement postérieur à la clôture	23
III.5	Durée de l'exercice et date de clôture	23
III.6	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	23
III.7	Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	25
III.8	Subventions d'investissement	25
III.9	Décisions de gestion relatives aux libéralités	26
III.10	Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice	28
III.11	Provisions pour risques et charges	28
III.12	Indemnités de départ à la retraite	28
III.13	Contributions volontaires en nature	29
III.14	Présentation du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et destination	29
IV.	MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	32
IV.1	Critère de combinaison	32
IV.2	Évolution du processus de combinaison	32
IV.3	Périmètre de combinaison	32
IV.4	Écarts de combinaison	39
V.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	40
V.1	Rémunération des dirigeants	40
V.2	Honoraires des commissaires aux comptes	41
V.3	Engagements hors bilan	41
VI.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	44
VII.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	58
VII.1	Détail des subventions d'investissement et d'exploitation	58
VII.2	Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	59
VII.3	Charges d'activités	61
VII.4	Effectif	61
VII.5	Résultat exceptionnel	61
VIII.	COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	62
IX.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	85



I . Présentation de l'association

OBJET SOCIAL DE L'ENTITÉ ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Présentation
de
l'association

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de sémanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie.

Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel.

Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à sémanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées.

Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics



MOYENS MIS EN OEUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée composée de l'Association Nationale qui fédère l'ensemble des structures départementales et locales du Secours populaire actives sur le territoire national.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

• À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de sémanciper.

• En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.



II . Faits majeurs de l'exercice

II
Faits
majeurs
de l'exercice

II.1 ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été fortement impactée par :

LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19

- Confinement des mois de mars à mai avec fermetures des permanences d'accueil et de solidarité et la non-réalisation des initiatives de collectes, ce qui a entraîné une baisse significative des rentrées financières associées pour toutes les structures départementales et locales
- Hausse significative des subventions exceptionnelles liées à cette crise, des partenariats privés (entreprises et fondations) et des dons de particuliers.
- L'ensemble des ressources financières issues de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales) ainsi que les ressources institutionnelles explicitement dédiées à nos actions de solidarité destinées à lutter contre les conséquences de la crise sanitaire font l'objet d'un traitement en fonds dédiés pour la part non consommée au 31 décembre 2020, cela représente 19 millions d'euros.



LES URGENCES

L'année a été marquée par plusieurs urgences en particulier l'explosion à Beyrouth, au Liban, et la tempête Alex dans le Sud-Est de la France. Mais le Secours populaire a également lancé des appels à la générosité suite aux incendies en Australie, aux inondations en Indonésie en janvier, aux inondations au Niger en septembre, au tremblement de terre en Turquie en novembre ainsi qu'à la suite de l'ouragan Eta en Amérique centrale.

LE CHANGEMENT D'OUTIL D'ANIMATION DES PERSONNES EN RELATION AVEC L'ASSOCIATION

L'outil utilisé par le SPF pour permettre une animation structurée des donateurs, collecteurs, partenaires, et toute autre personne physique ou morale en lien avec notre association, nommé Cotiletdons®, a été remplacé par un nouvel outil nommé Colibri.

L'objectif a été de répondre aux nouveaux besoins en termes d'animation de la relation avec l'ensemble du réseau solidaire et d'améliorer le suivi avec ce dernier :

La mise en place de ce nouvel outil a été finalisée fin 2020, même si elle a rencontré plusieurs difficultés : restrictions sanitaires qui ont compliqué le déploiement des formations, retards dans le développement de certaines fonctionnalités ayant notamment différé la mise en place de l'intégration automatique des dons en comptabilité pour les fédérations départementales, qui sera effective seulement en 2021.

LA RÉFORME COMPTABLE

La publication du règlement ANC 2018-06 s'est imposée au Secours populaire français qui a dû mobiliser des ressources sur l'application des nouvelles règles.

Deux modifications ont particulièrement impacté le travail des équipes : celle relative au traitement des legs, donations et assurances-vie et celle relative à la création de nouveaux états financiers (COD et CER) pour lesquels l'ensemble du paramétrage informatique a dû être remis à plat car le SPF dispose d'un outil spécifique pour la production automatisée des comptes annuels de toutes les structures.

II
Faits
majeurs
de l'exercice



III . Principes, règles et méthodes comptables

III.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- **Le bilan**
- **Le compte de résultat**
- **L'annexe**

III.2 MÉTHODE GÉNÉRALE ET CALENDRIER

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, méthode du coût historique conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'Union Nationale a établi ses comptes combinés en respectant principalement les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03, ainsi que les adaptations aux associations conformément au règlement CRC n°99-01 et au règlement CRC n°99-02 applicables aux postes des états financiers non spécifiquement visés par le règlement CRC n°99-01.

Par ailleurs, le référentiel de combinaison présente les différentes méthodes de comptabilisation mises en application dans l'Union Nationale et conformes aux réglementations en vigueur pour les associations reconnues d'utilité publique.

Les comptes combinés 2020 ont été établis à compter du 3 mai 2021.



III.3

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

La réforme comptable citée ci-dessus s'impose au Secours populaire Français qui a dû modifier la présentation de certains états financiers ainsi que certaines règles de gestion sur les éléments suivants :

- Subventions d'investissement,
- Legs, donations et assurances-vie,
- Fonds dédiés,
- Contributions Volontaire en Nature,
- CER,
- Compte de résultat par Origine et Destination (nouvel état financier créé par la réforme).

III.5

DURÉE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités du SPF produisent leurs comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

III.6

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

III.4

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LIBELLÉ	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans
Biens grevés de droit	50 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

DURÉES D'AMORTISSEMENT DES COMPOSANTS DES IMMEUBLES

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

III.7

MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET DES CRÉANCES

Les stocks sont comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

L'Union Nationale inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice 2020 et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

- Les subventions dont les biens sont complètement amortis ou sortis du bilan au 1er janvier ou dont la dernière annuité d'amortissement serait 2020 sont reprises par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.

- Les subventions restant à amortir sont reprises par le crédit du compte 1310 pour la totalité, les dations d'amortissement antérieures reprises au débit du compte 1390 par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.

- Les montants qui auraient été enregistrés en compte 1026 "subventions non renouvelables" mais qui concerneraient des produits issus de mécénat ou de fondation et association sont, soit repris en compte de fonds dédiés si non complètement amortis, soit repris par le crédit du compte 1100 de report à nouveau.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

"Les dations aux amortissements" de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Les nouvelles règles de gestion concernant les amortissements de celles-ci sont les suivantes :

- Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants

- Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans

- Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

III
Principes,
règles
et méthodes
comptables

III.8

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Au regard de la réforme comptable applicable au 1er janvier 2020, les subventions d'investissements qui étaient enregistrées antérieurement au 1er janvier dans le compte 1026 sont reprises selon le modèle suivant :

III.9 DÉCISIONS DE GESTION RELATIVES AUX LIBÉRALITÉS

Le conseil d'administration du 14 décembre 2019 a réaffirmé le principe de gestion centralisé des libéralités par l'Association Nationale du SPF de l'ensemble des libéralités dont bénéficie l'Union Nationale du SPF (AN, fédérations et comités) en vertu :

- Des statuts et de la qualité de l'Association Nationale, seule entité du réseau à bénéficier de la reconnaissance d'utilité publique;
- En application de la définition d'un "actif" du plan comptable général (cf. art. 121-1 du PCG) et en vertu de la charte de gestion passée entre l'Association Nationale et les fédérations et comités qui en sont membres.
- Les biens issus de libéralités sont destinés le plus souvent à être cédés.
- Les libéralités dont bénéficie le Secours Populaire français sont collectées par l'Association Nationale (AN) qui, sauf exception, les réalisent (cessions des biens mobiliers et immobiliers reçus par donations ou legs) dans le but d'en tirer des ressources pour financer les besoins liés à la mise en oeuvre de son objet social (investissements ou activités de missions sociales).

Par conséquent, les biens issus de libéralités, sauf exception éventuelle décidée par le Conseil d'administration, sont destinés à être cédés.

Les bienfaiteurs (donateurs ou testateurs) désignent le bénéficiaire final des libéralités qui peut-être soit l'Association Nationale soit une autre entité de l'Union Nationale (fédérations ou comités) dans les testaments ou actes de donations.

Lorsqu'une libéralité est destinée à financer les activités ou investissement d'une fédération ou d'un comité, l'Association Nationale constate après avoir réalisé (cédé) les biens une provision pour charge de versement conformément aux procédures en cours au sein de l'Union Nationale.

Le versement effectif des fonds est réalisé à compter de l'acceptation par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration de l'emploi des fonds proposé par la fédération ou le comité

Règles et méthodes relatives aux libéralités

Rappel des pratiques du Secours Populaire français jusqu'au 31/12/ 2019

A la notification de la libéralité et avant son acceptation par le Conseil d'Administration

- Valorisation en engagement hors bilan

A l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration

- Aucune entrée au bilan des libéralités et maintien de la valorisation en engagement hors bilan.

Pendant la période de réalisation des libéralités

- Enregistrement des charges de gestion temporaire par le débit du compte du tiers "Donateur ou Testateur"

Au moment de la réalisation de la libéralité et de la réception des fonds.

- Comptabilisation dans les comptes de l'Association Nationale des produits de legs relatifs aux réalisations correspondant aux fonds reçus, déduction faite des charges de gestion temporaire réglées par l'Association Nationale.

- Pour les libéralités destinées à une fédération ou un comité, comptabilisation d'une charge de "versement" correspondant à 92% de l'actif net de la libéralité déduction faite des charges de gestion temporaire réglées par l'Association Nationale et comptabilisation du produit net par la structure bénéficiaire de la libéralité.

Le versement des fonds à la structure ne pourra être effectué qu'à compter de la date de validation du projet d'utilisation par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration.

Règles et méthodes comptables à compter du 1er janvier 2020

Légs et donations

A la notification de la libéralité et avant son acceptation par le Conseil d'Administration

- Valorisation en engagement hors bilan.

A l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration

- Entrée au bilan de la libéralité (actif net de la libéralité) et enregistrement d'un fonds reporté si les biens reçus sont destinés à être cédés par l'AN

- Valorisation en engagements hors bilan par la structure bénéficiaire (fédération ou comité) de la quote-part qui sera reversée soit : $(92\% \times \text{actif net de la libéralité})$ hors produits (+) de gestion temporaire et charges (-) de gestion temporaire difficiles à évaluer avec précision au moment de l'acceptation de la libéralité par l'AN

Au moment de la réalisation de la libéralité

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité au bénéfice de l'Association Nationale

- L'Association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de "legs ou donations" au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité (plus-value éventuelle de cession + reprise d'une quote-part de fonds reportés se rapportant au bien réalisé)

Si le bienfaiteur a consenti la libéralité avec la volonté expresse qu'elle bénéficie à une fédération ou un comité, il est considéré que l'Association Nationale qui "assure la collecte en son nom est tenue par un accord ou une convention (l'acte de donation ou le testament) de reverser tout ou partie de la collecte" une entité désignée".

Par conséquent, l'opération constitue :

- Le fait génératrice de la charge de versement (et de la dette) dans les comptes de l'Association Nationale et par conséquent du produit (et de la créance) dans les comptes de la fédération/ comité est la validation de l'emploi des fonds par l'Association Nationale.

Le traitement comptable au niveau de l'AN est le suivant (comptes sociaux uniquement, retraité dans les comptes combinés) :

Concomitamment à la réalisation du produit de legs ou donation dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges refletant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité réalisée à l'entité désignée destinataire de la libéralité.

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN (92% des réalisations + produits de gestion temporaire - charges liées à la gestion temporaire) sera dotée en #681 et traduite :

- dans le compte de résultat en Dotation aux provisions dans les charges d'exploitation
- dans le CROD au sein de la rubrique 4 d- Dotations aux provisions et dépréciation

Etant donné que le produit n'est pas conservé par l'AN, cette dotation aux provisions fera l'objet sur le même exercice d'un financement par les ressources GP de l'exercice (le produit de libéralité réalisé sur l'exercice sur l'opération concernée) afin de ne pas impacter le stock de GP de l'AN.

- Dans le CER, la rubrique d'emploi 4 - Dotation aux provisions et dépréciations sera donc également impactée pour le même montant

Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de versement de "quote-part de générosité du public" (#75569) en contrepartie d'une créance.

L'Association Nationale enregistre une charge en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité à la date de validation de l'emploi des fonds.

- Comptabilisation d'une charge de "versement de quote-part de générosité du public" (#65769) dans la rubrique "Aides financières" du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée (cf. Procédures comptables détaillées relatives aux libéralités en application du règlement ANC 2018-06) et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)

Assurances-vie

En application du règlement 2018-06, les Assurances-vie sont comptabilisées en produit "Assurance-vie" à la date de réception des fonds, même lorsque l'acceptation par le Conseil d'administration est postérieure à la réception de fonds.

Les assurances-vie sont indiquées dans l'Annexe (Hors bilan) pour leurs valeurs connues, entre la date où l'entité a été informée et la date de comptabilisation en produit.

Concomitamment à la réalisation du produit d'Assurances-vie dans son compte de résultat, l'Association Nationale enregistre une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser l'assurance-vie à l'entité désignée (Fédération ou comité).

A noter que la dotation aux provisions pour charges dans les comptes de l'AN sera de 92% de l'assurance-vie encaissée. Lors de la validation de l'emploi des fonds par le Directeur Général et/ou la Secrétaire du Conseil d'Administration :

- La structure bénéficiaire comptabilise un produit de "versement de quote-part de générosité du public" (#75569) en contrepartie d'une créance.
- L'Association Nationale comptabilise une charge de "versement de quote-part de générosité du public" (#65769) dans la rubrique "Aides financières" du compte de résultat en contrepartie d'une dette à l'égard de l'entité de l'Union concernée et une reprise de la provision initialement comptabilisée (#781)

III.10 FONDS DÉDIÉS : OPÉRATIONS PARTIELLEMENT EXÉCUTÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique "report en fonds dédiés" afin de constater l'engagement pris par la structure de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique "fonds dédiés".

De même, les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "utilisation des fonds dédiés".

La réforme comptable a reprécisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en "subventions"
- Les dons des particuliers
- Les dons des entreprises ou "mécénat"
- Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou "contributions Financières des fondations et associations"

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association.

Ainsi les fonds collectés lors des campagnes traditionnelles de l'association au titre de la solidarité en général (campagne "pauvreté précarité") et pour Noël (campagne des "Pères Noël Verts") ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

Les fonds dédiés constatés antérieurement à la réforme comptable seront apurés au fur et à mesure des actions de solidarité conduites.

III.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et précisément quantifiables.

III.12 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

III.13 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature : alimentation, vêtements, marchandises, produits d'hygiène, jouets...
- Prestations en nature / mises à disposition : affichage publicitaire, activités sportives, places de spectacles ; mise à disposition de locaux, de compétences, de véhicules, etc.
- Bénévolat
- Heures de réunion d'instances

La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, Etat etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix.

Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

Dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

- Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales.

Ces biens seront alors valorisés en euros.

- Dans son rapport d'activité pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en oeuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Prestations en nature (mises à disposition) :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions

accomplies durant ces heures. Les heures sont valorisées au taux horaire moyen unique de **15,59 euros**.

Heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels, étant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont mentionnées chaque année dans l'annexe des comptes.

Le volume horaire 2020 a été évalué à **117 460 heures**

III.14

PRÉSENTATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (COD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2020 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent par ordre de priorité :

- les missions sociales réalisées par l'organisme en France
- les missions sociales réalisées par l'organisme à l'étranger
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant en France
- les missions sociales versées à d'autres organismes agissant à l'étranger
- les frais d'appel à la générosité publique
- les frais de recherche d'autres ressources
- les frais de fonctionnement

Les produits liés à la générosité du public

La réforme comptable ANC a précisé la notion de Générosité du Public. Ainsi, l'article 132-2 indique : “[...] ressources liées à la générosité du public comprennent les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.”

Le principal changement pour le SPF réside dans le fait que le mécénat (dons des entreprises) est désormais classé dans les ressources issues de la générosité du public et que les dons des fondations et associations en sont désormais exclus.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2021 a défini la générosité publique :

“Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),
- Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,
- Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources.”

Les ressources financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

De plus, le règlement prévoit que la rubrique “autres produits liés à la générosité du public” comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

Les produits non liés à la générosité du public

Ils se composent principalement des dons financiers des fondations et associations, des subventions et autres concours publics, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives et divers.

Le taux de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%, conformément à la décision du Conseil d'Administration, il a été appliqué uniquement sur les dons de particuliers et sur les legs, donations et assurances-vie.

Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

<< Conformément aux statuts :

Faisant leur la formule << tout ce qui est humain est notre >>, les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. >>

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

<< Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- Le développement des structures et de l'audience du SPF
- L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... >>



Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du COD et du CER :

- Coûts des missions sociales :

- Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;

- Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.

- Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

A l'occasion du nouveau règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration du 20 février 2021 a précisé les règles de répartition des charges pour l'association nationale :

- Les coûts de structure et de fonctionnement (services généraux, y compris les véhicules, coûts liés aux locaux, y compris amortissements, service informatique, service juridique, gestion des ressources humaines) sont répartis sur l'ensemble des postes de travail bénévoles et/ou salariés.

Les coûts de personnel, y compris les charges employeurs, auxquels sont affectés les coûts de structure et de fonctionnement sont répartis au prorata du temps de travail conformément aux exigences d'un poste de travail salarié.

- Les coûts liés à la gestion du fichier des personnes en relation avec l'association (Colibri) sont répartis au prorata du nombre de collecteurs et de donateurs.

- Les coûts liés aux publications sous forme presse ou numérique (rapport d'activité, Convergence, site web, etc.) sont répartis en fonction des sujets et au nombre de pages.

- Les coûts de réunions d'instances (autres que le Conseil d'Administration, le Secrétariat National et la Commission Financière Nationale) sont répartis en fonction de l'ordre du jour.



IV . Méthode et périmètre de combinaison

IV.1 CRITÈRE DE COMBINAISON

Les structures dont les comptes annuels 2020 entrent dans le périmètre de combinaison sont celles qui répondent aux critères de l'accord de combinaison.

Par exception, certains comités peuvent ne pas être inclus dans la combinaison pour des raisons matérielles de remontées d'informations.

Les entités dissoutes sont généralement exclues du périmètre de combinaison.

IV.2 ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE COMBINAISON

Pour l'exercice 2020, le travail de combinaison s'effectue en une unique phase : la combinaison nationale.

Ce processus permet également de produire des états financiers à l'échelle départementale, interdépartementale, régionale ou nationale.

IV.3 PÉrimètre de combinaison

En 2020, 777 structures de l'Union du SPF sont intégrées:

- **1 entité combinante**
(l'Association Nationale)
- **96 fédérations départementales**
- **1 fédération professionnelle**
(Fédération des électriciens gaziers)
- **1 fonds de dotation**
- **19 conseils de région**
(12 conseils de région, 7 anciens conseils de région en cours de dissolution)
- **2 comités non fédérés**
- **657 comités locaux sur 661 comités déclarés**
(4 comités en activité ou inactifs avec à nouveaux et non intégrés en 2020 :
 - le comité de Noyelles sur Lens (Pas-de-Calais) déjà non intégré en 2019
 - le comité de Billy Montigny (Pas-de-Calais) déjà non intégré en 2019
 - le comité d'Annay sous Lens (Pas-de-Calais) déjà non intégré en 2019)
 - le comité de Romorantin Lanthenay (Loir et Cher))

Détails concernant les Régions

(*) Au sein de l'union, il y a 12 conseils de région en activité (dont 1 ancien conseil de région) et 7 anciens conseils de région en cours de dissolution.

Auvergne-Rhône-Alpes	Île de France	PACA
Aquitaine (**)	Languedoc Roussillon (**)	Pays de la Loire
Basse Normandie (**)	Limousin (**)	Picardie (**)
Bretagne	Midi Pyrénées (**)	Poitou Charente (**)
Bourgogne - Franche Comté	Normandie	Haut de France
Centre - Val de Loire	Nouvelle-Aquitaine	
Champagne Ardennes (*)	Occitanie	

(*) Ancien conseil de région en activité

(**) anciens conseils de région en cours de dissolution

Détails concernant les Fédérations

- Ain
- Aisne
- Allier
- Alpes Haute Provence
- Alpes Maritimes
- Ardèche
- Ardennes
- Ariège
- Aube
- Aude
- Aveyron
- Bas Rhin
- Béarn
- Bouches du Rhône
- Calvados
- Cantal
- Charente
- Charente Maritime
- Cher
- Corrèze
- Corse
- Côte Basque
- Côte d'Or
- Côte d'Armor
- Creuse
- Deux sèvres
- Dordogne
- Doubs
- Drôme
- Electriciens Gaziers
- Essonne
- Eure
- Eure et Loire
- Finistère
- Gard
- Gers
- Gironde
- Haut Rhin
- Haute Garonne
- Haute Loire
- Haute Marne
- Haute Saône
- Haute Savoie
- Haute Vienne
- Hautes Alpes
- Hautes Pyrénées
- Hauts de Seine
- Hérault
- Ille et Vilaine
- Indre
- Indre et Loire
- Isère
- Jura
- Landes
- Loir et Cher
- Loire
- Loire-Atlantique
- Loiret
- Lot
- Lot et Garonne
- Lozère
- Maine et Loire
- Manche
- Marne
- Mayenne
- Meurthe et Moselle
- Meuse
- Morbihan
- Moselle
- Nièvre
- Nord
- Oise
- Orne
- Paris
- Pas de Calais
- Puy de Dôme
- Pyrénées Orientales
- Rhône
- Saône et Loire
- Sarthe
- Savoie
- Seine et Marne
- Seine Maritime
- Seine Saint Denis
- Somme
- Tarn
- Tarn et Garonne
- Terre de Belfort
- Val de Marne
- Val d'Oise
- Var
- Vaucluse
- Vendée
- Vienne
- Vosges
- Yonne
- Yvelines

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison



Détails concernant les deux comités non fédérés

- Comité du Livre
- Comité RATP

Détails concernant les comités intégrés

Sur les 657 comités locaux, la répartition est la suivante :

- 629 comités déclarés en activité
- 3 comités créés et en activité
- 1 comités en dissolution
- 1 comité en procédure de passage en antenne
- 23 comités en sommeil avec des soldes à-nouveaux

Détails concernant les comités :

Abbeville	Bastia	Capbreton
Achères	Batz sur Mer	Carhaix Plouguer
Agde	Bayeux	Carrières sous Poissy
Aigueperse Nord Limagne	Beaucaire	Carvin
Aire sur la Lys	Beaugency	Castanet Tolosan
Aire sur l'Adour	Beaumont sur Oise	Castelsarrasin
Aix en Provence	Beaune	Castillonnes
Aix les Bains	Beaurepaire	Castres
Albertville	Bégles	Cenon et sa périphérie
Alençon	Belledonne Grésivaudan	Céret Vallespir
Ales	Bellegarde sur Valserine	Cergy le Haut
Algrange	Belley	Chablais
Allonnes	Berck	Chagny
Amberieu en Bugey	Bergerac	Chalons en Champagne
Ancenis	Bernay	Chamby
Andrezieux Bouthéon	Berre l'Etang	Champagne
Angerville	Béssancourt	Charlieu
Angres	Besse saint Anastaise	Chartres
Aniche	Béthoncourt	Châteaubriant
Annezin	Béthune	Châteaudren-Pouagat
Annonay	Béziers	Châteaudun
Antony	Bièvre	Château-Gonthier
Anzin	Biscarrosse	Chateaulin
Arc les Gray	Blain-Guéméné	Chateauneuf du Faou
Arles	Blanc Misseron	Chateauneuf les Martigues
Arleux	Bobigny	Château-Renault
Armbouts Cappel	Bolbec	Château-Thierry
Armentières	Bollène-Mondragon	Chatellerault
Arpajon	Bonneuil sur Marne	Chaville
Arras	Bouffemont	Chelles
Athis-Mons	Bouglon Castejaloux	Chenove
Aubagne	Bouguenais	Chevigny saint Sauveur
Aubenas	Boulognes-Billancourt	Chevilly-Larue
Aubervilliers	Bourbon Lancy	Chocques
Aubie et Espessas	Bourg Saint Andéol	Choisy-le-Roi
Auby	Bourgtheroulde	Cholet
Auchel	Brassac les Mines	Civray
Auchy les Mines	Brebières	Clermont Hérault
Audincourt	Bréda-Grésivaudan	Clichy sous bois
Aulnay les Valenciennes	Bressuire	Cognin
Aulnay-sous-bois	Briançon	Colombes
Aulnoye Aymeries	Briare	Colomiers
Auzances	Brière	Commentry
Avallonais	Brive la Gaillarde	Conches
Avion	Bron	Condé sur L'Escaut
Avoine-Chinon	Bruxières les Mines	Condom
Bachant	Bussy saint Georges	Corbehem
Bagnères de Bigorre	Cabestany	Corbeil-Essonnes et Environs
Bagneux	Caderousse	Corte
Bagnolet	Calais	Cosne sur Loire
Bagnols sur Cèze	Callac	Coudekerque Branche
Bailleul	Caluire	Couëron
Balma	Cambrin	Courcelles les Lens
Barlin	Cancon	Coutances
Basse Ardèche	Canton de Vouille	Coutras

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Créteil	Fleury-Mérogis	Houilles
Creusot	Floirac	Houplines
Crozon	Florensac	Île Saint Denis
Cruas	Fontaine	Is sur Tille
Cuges les Pins	Forbach	Issoire
Cusset-Vichy	Fosses	Ivry sur seine
Custines	Fouquières-les-lens	Jarny
Cysoing	Fournies	Jeumont
Daoulas	Franconville la Garenne	Joue les Tours
Dax	Fresnes	La Bassée/Salomé
Decazeville	Fresnes sur Escaut	La Chapelle des Marais
Dechy	Fresnoy en Gohelle	La Chapelle Saint Mesmin
Denain	Frontignan	La Châtre
Descartes	Fuveau	La Ciotat
Dinan	Gaillac	La Courneuve
Diois	Gap	La flèche
Divion	Gardanne	La Grand Combe
Donges	Garges les Gonesse	La Montagne
Douai	Genlis	La Mure
Douarnenez	Gennevilliers	La Sentinelle
Douchy les Mines	Gentilly	La Seyne sur Mer
Douvrin	Gerzat	La Souterraine
Draguignan	Gigean	La tour du pin
Drancy	Gignac la Nerthe	La Turballe
Drocourt	Gisors	La vallée de l'Arve
Dunkerque	Givors	Lallaing
Eaubonne	Gonesse	Lamballe
Echassières	Grand Lieu	Lambesc
Echirolles	Granville	Lamotte-Beuvron
EDF Angers	Graulhet	Landerneau
EDF Boulogne sur Mère	Graves	Lannemezan
EDF Clermont Ferrand	Gravigny	Lannion
EDF GDF Corse	Gréasque	Laon
EDF GDF de la pointe de GIVET	Grenay	Lapugnoy
EDF GDF Paris Grande Couronne	Grigny	Lauris
EDF Le Havre	Guérande	Lavelanet
EDF Le Puy en Velay	Gueugnon	Le Blanc-Mesnil
Eleu dit Leauwette	Guillestre	Le Cannet/Cannes
Elné	Guilvinec Treffiagat	Le Havre
Embrun	Guingamp	Le petit Quevilly
Ensues la Redonne	Hagetmau	le Portel
Eperlecques	Haillicourt	Le Teil
Epernay	Hallennes les Haubourdin	Le Thillot
Epinay sur Seine	Harfleur	Le Vigan
Epinay-sur-Orge	Harnes	Lectoure
Eragny sur Oise	Haulchin	Leman Voiron
Ermont	Hauteville-Lompnes	Lens
Est Cambrésis	Haut-Plateau/Amanvilliers	Les Lilas
Estrevelles	Haveluy	Les Ulis
Estissac	Hayange	Lesconil
Etampes	Hénin-Beaumont	Lezennes
Etaples sur Mer	Hennebont	Libercourt
Evin-Malmaison	Hérin	Libournais
Faches-Thumesnil	Hérouville Saint Clair	Lieu Saint Amand
Fécamp	Hersin Coupigny	Lille
Feignies	Hordain	Lillers
Feyzin	Hornaing	Limay
Firminy-le Chambon Felles	Houdain	Lisieux

L'Isle Jourdain	Montelimar	Pierrefitte
Lisses	Montgeron	Pierrelatte
Livry Gargan	Montigny en Gohelle	Pierrelaye
Loctudy	Montigny-les-Cormeilles	Plérin
Lodève	Montlouis sur Loire	Plestin les grèves
L'Oisans	Montluçon	Pleumeur Bodou
Lomme	Montmorillon	Plonéour Lanvern
Longueau	Montreuil	Plouec du Trieux
Lons le Saunier	Montrouge	Ploufragan
Loos	Morcenx	Plouha
Lorette	Morlaix	Poissy
Lormont	Morsang-sur-Orge	Poligny
Loudun	Mourenx	Pompey
Lourches/Escaudain	Mouthiers sur Boëme	Pont de Briques
Lourdes	Munster	Pont de Claix
Lure	Naintre	Pont Saint Esprit
Lyon 4ème	Nay	Pontchâteau
Lyon 5ème	Némours	Pont-L'abbé
Lyon 8ème	Nérac	Pornichet La Baule
Macon	Neuilly Plaisance	Port de Bouc
Malakoff	Neuves Maisons	Port Saint Louis
Malesherbes	Neuville sur Escaut	Portes de l'Isère
Mante-la-Ville	Neuville sur Saône	Portet/Garonne
Marchiennes	Noeux les Mines	Pré-en-Pail
Marly La Ville	Nogent le Roi	Privas
Marmande	Noisiel	Prouvy Rouvignies
Marsillargues	Noisy le Grand	Quetigny
Martigues	Noisy le Sec	Quimper
Mauriac	Noyelles Godault	Quimperlé
Mazingarbe	Oissel	Rabastens
Meaux	Oleron	Raismes
Mende	Oloron Sainte Marie	Redon
Mer	Onnaing	Relecq-Kerhuon
Méricourt	Orange	Rezé
Mérignac	Orchies	Rillieux la Pape
Merville	Orly	Riom
Méry sur Oise	Orthez	Ris-Orangis
Meulan	Oullins	Rive de Gier
Meung sur Loire	Paimpol	Rives de l'AA (Gravelines)
Meurchin	Palaiseau-Villebon	Roanne
Meyzieu	Pamiers	Roeulx
Migennois	Pantin	Rognac
Millau	Parentis en Born	Romainville
Miramas	Paris 12ème	Romans/Bourg de Péage
Miramont de Guyenne	Pauillac	Romilly sur Seine
Moirans et Saint Jean	Paulhan	Romorantin Lantenay
Moissac	Pays de Fougères	Ronchin
Monflanquin	Pays de l'Arbresle	Roquefort la Bedoule
Monsempron-Libos	Pays de Quintin	Roubaix
Mont de Marsan	Pays de Retz	Roussillon
Mont Saint Aignan	Pecquencourt	Rouvroy
Mont Saint Martin	Penmarc'h	Royan
Montargis	Penne sur Huveaune	Rueil-Malmaison
Montataire	Pertuis	Ruelle
Mont-Blanc	Pessac-Cestas	Ruffec
Montbrison	Petite Forêt	Sainghin en Mélantois
Montceau les Mines	Pézenas	Sainghin en Weppes
Montchanin Torcy	Pierre-Bénite	Sains en Gohelle

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison

Saint Armand les eaux	Sallaumines	Trith Saint Leger
Saint André	Salon de Provence	Uckange
Saint André de Cubzac	Sanvignes les Mines	Ugine
Saint André de Sangonis	Saran	Unieux
Saint André les Vergers	Sarcelles	Val d'Adour
Saint Avold	Sathonay/Fontaines/Saône	Valenciennes/Marly
Saint Bonnet le château	Saulieu	Vallée d'Ossau
Saint Chamond l'Horme	Scionzier	Vallées des Gaves
Saint Ciers sur Gironde	Seclin	Vanrennes-Vauzelles
Saint Cyr l'Ecole	Sedan	Varilhes
Saint Denis	Sénart	Vaulx en Velin
Saint Eloy les Mines	Senonches	Venarey-les-Laumes
Saint Flour	Septèmes les Vallons	Vendin Oblinghem
Saint Fons	Sete-Bassin de Thau	Vendôme
Saint Gaudens	Sevran	Vendres
Saint Genis Laval	Sèvres	Vénissieux
Saint Jean d'Ardières	Sin le Noble	Vermelles
Saint Jean de Braye	Sizun	Verrières-le-Buisson
Saint Just en Chaussée	Soissons	Vienne
Saint Just Saint Rambert	Somain	Vierzon
Saint Lo	Sotteville les Rouen	Vieux Condé
Saint Malo	Soustons	Vif
Saint Martin de Crau	Soyaux	Vilaines la Juhel
Saint Martin d'Hères	Stains	Villars
Saint Maur des Fosses	Sud Goëlo	Villefranche
Saint Maximin	Sud-Grésivaudan	Villefranche de Rouergue
Saint Médard en Jalles	Talange	Villejuif
Saint Nazaire	Talence	Villeneuve d'Ascq
Saint Orens de Gameville	Tarbes Solidar Meubles	Villeneuve le Roi
Saint Ouen	Ternay-Val d'Ozon	Villeneuve sur Lot
Saint Pierre des Corps	Tet Conflent	Villepinte
Saint Pol sur Ternoise	Thiais	Villers le Bel
Saint Priest	Thiant	Villers Saint Paul
Saint Quentin	Thiers	Villetaneuse
Saint Remy de Provence	Thionville	Villeurbanne
Saint Sulpice sur Lèze	Thônes	Villiers sur Marne
Sainte Foy les Lyon	Thouars	Vitry en Artois
Sainte Livrade sur Lot	Tilloy les Mofflaines	Vitry sur Seine
Sainte Tulle/Corbières	Tocane	Vitry-le-François
Sainte-Geneviève-des-Bois	Tonneins	Viviers
Saint-Egrève	Tourcoing	Vizille
Saintes	Tournefeuille	Voiron
Saint-Girons	Tournon	Wasquehal
Saint-Herblain	Tours Nord	Wavrin
Saint-Julien	Tourves	Waziers
Saint-Pourçain sur Sioule	Tréguier	Woippy
Saint-Sébastien sur Loire	Tremblay en France	Yenne
Saint-Yrieix-la-Perche	Trets	Yerres
		Yutz

Les 4 comités suivants sont dissous et ont été sortis du périmètre d'intégration au cours de l'exercice 2020 :

- Comité de LAON (02)
- Comité de CHENOVE (21)
- Comité de ROMORANTIN LANTHENAY (41)
- Comité Les ULIS (91)

3 comités créés en 2020 :

- Comité de MONTFERMEIL (93)
- Comité de PIENNES (54)
- Comité de SAINT PAUL LES DAX (40)

IV.4 ÉCARTS DE COMBINAISON

Le montant des écarts de combinaison au bilan au 31/12/2020 s'élève à -11 K€ contre -45 K€ au 31/12/2019.

Ils se composent principalement de :

+15,3 K€ Ecart de périmètre concernant 3 comités du Pas-de-Calais et 1 comité du Loir-et-Cher non intégrés en 2020 : les comités de BILLY MONTIGNY, NOYELLES S/LENS, ANNAY SOUS LENS et ROMORANTIN LANTHENAY.

-10 K€ Ecart sur omission d'enregistrement d'un versement entre le comité de Corté et sa fédération, la Corse.

+3 K€ Ecart sur une contribution de 2017, comptabilisation non réciproque de dettes entre la fédération du Rhône et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

+1,8 K€ Ecart concernant une dette de 2011 entre le Comité de EDF BOULOGNE SUR MER et Fédération du Pas de Calais

+1,6 K€ Ecart sur une erreur de virement entre l'Association Nationale et la Fédération de PARIS

-1,4 K€ Ecart temporaire de cut off 2020/2021 sur un versement entre le Comité du MONT-BLANC et la Fédération des ALPES MARITIMES

+0,7 K€ Ecart divers entre structures

Le montant des écarts de combinaison au compte de résultat au 31/12/2020 s'élève à -19 K€ contre 38 K€ au 31/12/2019.

Les écarts de -19 K€ se composent principalement de :

-36,7 K€ Ecart de versement de subventions entre le conseil de région NOUVELLE AQUITAINE et la Fédération de la GIRONDE ; cette partie des sommes est destinée au conseil de région PACA.

27,6 K€ Ecart de périmètre concernant 3 comités du Pas-de-Calais et 1 comité du Loir et Cher non intégrés en 2020 : les comités de BILLY MONTIGNY, NOYELLES S/LENS, ANNAY SOUS LENS et ROMORANTIN LANTHENAY

-10 K€ Ecart de versement non constaté au comité de Corté avec sa Fédération, la Corse.

-0,2 K€ Ecart divers entre structures

IV
Méthode et
périmètre de
combinaison



V. Informations complémentaires

V.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

V
Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à **0 euro en 2020**, la Secrétaire générale, le Trésorier, et le Secrétaire national en charge de la vie de l'association étant bénévoles.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2020 par les élus au Conseil d'Administration disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à **325 272 €**.

V.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Association a retenu la comptabilisation des factures émises pendant l'exercice comme méthode d'enregistrement des coûts d'audit.

Les honoraires de Commissaires aux comptes inscrits en charges de l'exercice 2020 s'élèvent à 428 561 euros.

Cabinet Audit et Communication, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations	146 892
Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT au titre de la mission de contrôle légal des comptes annuels de l'Association nationale, ainsi que des comptes combinés	108 696
Cabinet EXCO NEXIOM AUDIT, en charge du contrôle légal des comptes des fédérations et du fonds de dotation	102 653
Cabinet NEXIOM AUDIT, au titre des services autres que la certification des comptes	45 914
Cabinet GESCO SA en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	9 460
Cabinet SAFIGEC en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	4 596
Cabinet BELENIELLI, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	3 840
Cabinet TSARAP, en charge du contrôle légal des comptes d'une fédération	3 240
Cabinet Jacques ARGOUNES, en charge du contrôle légal des comptes d'un comité	3 000
Cabinet Experts ACC, en charge du contrôle des comptes d'une fédération	270

V
Autres
informations

V.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Méthode retenue :

- Salariés en CDI
- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux d'évolution : 1 %
- Age de la retraite : 62 ans
- Taux de rotation moyen sur 3 ans.

Le montant total des IDR y compris celles de l'Association nationale s'élève à 1 344 662 euros (dont Association nationale 738 558 euros).



ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (EN EUROS) DE L'ASSOCIATION NATIONALE

V
Autres
informations

ENGAGEMENTS DONNÉS	2020	2019
Caution pour loyer structures départementales	47 040	47 040

ENGAGEMENTS REÇUS	ASSOCIATION NATIONALE	STRUCTURES SPF	2020	2019
Legs, donations (estimés à recevoir en pleine propriété)	3 986 615	646 166	4 632 780	8 007 107
Assurances-vie	236 660	179 931	416 591	
Llegs en nue-propriété			552 282	395 253

Engagements en matière de crédit-bail au 31/12/2020

POSTE DU BILAN	VALEUR À L'ORIGINE	VALEUR FINANCIÉE	REDEVANCES PAYÉES			REDEVANCES RESTANT À PAYER			TOTAL À PAYER
			SOLDE INITIAL DE L'EXERCICE	CUMULÉES	< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS		
Installation matériel et outillage	42 000	46 754	29 068	7 939	37 007	5 570	4 178	9 748	
Autres	366 818	414 359 (*)	141 798	81 103	222 902	65 190	126 268	191 457	
TOTAL	408 818	461 113	170 866	89 043	259 908	70 760	130 445	201 205	
REDEVANCES RESTANT À PAYER									
			< À 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	> À 5 ANS				
VALEUR RÉSIDUELLE									
Installation matériel et outillage			252	-	252				
Autres			17 305	1 109	16 196				
TOTAL			17 557	1 109	16 448				

43

(1) 414 359 = 423 704 - 9 345 (16 échéances de 584,05 dévenues sans objet suite à la rupture du contrat de crédit bail du Comité de CLERGY LE HAUT)

V
Autres
informations



VI . Informations relatives au bilan

Ci-après :

VI
Informations
relatives
au bilan

- **ACTIF : 11 tableaux**
- **PASSIF : 8 tableaux**
- **Liste des structures représentant plus de 1% des capitaux propres de l'Union : 1 tableau**
- **Compte de résultat : 2 tableaux**



ACTIF

1 - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

en euros	VALEUR BRUTE AU 01/01/2020	ACQUISITIONS ET CRÉATIONS EN 2020	DIMINUTIONS PAR CESSIONS OU MISES HORS SERVICE EN 2020	VALEUR BRUTE AU 31/12/2020
Frais d'établissement	76 245			76 245
Autres immobilisations incorporelles	4 704 994	438 647	30 601	5 113 040
Donations temporaires d'usufruit				
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	202 136	281 803	437 802	46 138
Immobilisations incorporelles (I)	4 983 376	720 450	468 403	5 235 423
Terrains	4 723 579	216 985	10 750	4 929 813
Agencements et aménagements de terrain	1 249 914	96 088		1 346 001
Constructions	63 956 803	5 549 738	593 235	68 913 306
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 247 723	977 667	228 587	8 996 803
Autres immobilisations corporelles :	22 351 291	2 782 033	1 110 356	24 022 968
Installations générales, agencements divers	4 354 229	461 329	129 426	4 686 132
Matériel de transport	12 547 279	1 608 044	655 210	13 500 112
Matériel de bureau et informatique	4 026 127	590 989	287 009	4 330 107
Mobilier	1 423 657	121 672	38 711	1 506 617
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	3 696 702	2 814 067	5 032 351	1 478 418
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations corporelles (II)	104 226 012	20 638 752	10 581 324	114 283 439
Autres titres immobilisés	496 078	10 388	300 100	206 366
Prêts	571 438	53 341	156 660	468 119
Autres	525 461	119 983	168 047	479 397
Immobilisations financières (III)	1 594 977	183 712	624 807	1 153 882
TOTAL GENERAL (I+II+III) :	110 802 364	21 542 914	11 674 534	120 672 744

La différence de 18 858 euros entre la clôture 2019 et l'ouverture 2020 correspond à la non intégration du comité de ROMORANTIN LANTHENAY (41).

ACTIF

2 - MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

en euros	MONTANT AU 01/01/2020	AUGMENTATIONS : DO TATIONS DE L'EXERCICE 2020	DIMINUTIONS: REPRISES DE L'EXERCICE 2020	MONTANT AU 31/12/2020
Frais d'établissement	76 245	0	0	76 245
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 072 824	276 653	31 057	4 318 420
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	4 149 070	276 653	31 057	4 394 665
Agencements et aménagements de terrain	645 057	132 041	-	777 098
Constructions	25 526 791	2 082 273	387 117	27 221 947
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 070 258	730 011	169 609	6 630 659
Autres immobilisations corporelles :	15 816 633	2 112 304	975 177	16 953 760
Installations générales, agencements divers	2 380 792	321 861	114 679	2 587 974
Matériel de transport	9 002 172	1 328 587	548 357	9 782 403
Matériel de bureau et informatique	3 253 224	378 213	274 541	3 356 896
Mobilier	1 180 444	83 643	37 601	1 226 487
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	48 058 738	5 056 629	1 531 904	51 583 464
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	52 207 808	5 333 282	1 562 961	55 978 129

VI
Informations
relatives
au bilan

La différence de 17 858 euros entre la clôture 2018 et l'ouverture 2019 correspond à la non intégration du comité de ROMORANTIN LANTHENAY (41)

ACTIF

3 - IMMOBILISATIONS INALIÉNABLES

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé). En 2020, il n'y a pas d'immobilisations inaliénables détenues par le SPF.

ACTIF

4 - DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

L'Union n'a bénéficié d'aucune donation temporaire d'usufruit en 2020 ni les années antérieures.

ACTIF

5 - BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur vénale, arrêtée par le Conseil d'Administration lors de l'acceptation de la libéralité.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

En cas de perte de valeur d'actif des biens entre la date d'entrée au bilan et la clôture des comptes, il convient de constater une dépréciation de l'actif. La dépréciation doit être comptabilisée pour un montant qui permet de ramener la valeur nette comptable du bien à la valeur vénale actualisée.

en euros	VALEUR BRUTE AU 31/12/2020	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE AU 31/12/2020
Biens reçus par legs et donations destinés à l'Association nationale	3 200 362	100 484	3 099 878
Biens reçus par legs et donations aux fédérations et comités	1 395 767	105 000	1 290 767
Total des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	4 596 129	205 484	4 390 646

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

En cas de perte de valeur d'actif des biens entre la date d'entrée au bilan et la clôture des comptes, il convient de constater une dépréciation de l'actif. La dépréciation doit être comptabilisée pour un montant qui permet de ramener la valeur nette comptable du bien à la valeur vénale actualisée.

VI
Informations
relatives
au bilan

DÉPRÉCIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS

Destinés à l'Association nationale **100 484**

GIRIN Raymond	987
KIEFFER Christiane	18 750
CUSSAC Philippe	167
LEMOINE Philippe	80
LEROUX Antoinette	60 500
PRENE Guy	20 000

Destinés aux fédérations et comités **105 000**

PUJOL Paule **105 000**

ACTIF

6 - VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

en euros	MONTANT AU 01/01/2020	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	MONTANT AU AU 31/12/2020
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	291 190	85 706	205 484
Dépréciations des immobilisations financières	197 496	0	141 746	55 750
Dépréciations des stocks	182 854	20 935	9 411	194 378
Dépréciations des comptes clients et autres créances	249 371	297 352	272 215	274 509
TOTAL	629 721	609 477	509 078	730 120

ACTIF

7 - STOCKS

en euros	STOCKS AU 01/01/2020	REPRISE DE STOCKS AU 31/12/2020	NOUVEAUX STOCKS AU 31/12/2020	STOCKS AU 31/12/2020
Stocks des autres approvisionnements	33 203	33 203	196 486	196 486
Stocks des marchandises	448 870	443 187	504 409	510 092
TOTAL	482 073	476 390	700 895	706 578

ACTIF

8 - CRÉANCES AU 31/12/2020

en euros	2020	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ			
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	1 524 556	1 524 556	0
Participations	0		0
Autres titres immobilisés*	685 763		685 763
Prêts*	468 119		468 119
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	267 225	267 225	
Créances clients et comptes rattachés	571 448	571 448	
Autres créances	10 658 006	10 658 006	
Personnel	110 939	110 939	
Sécurité sociale et organismes sociaux	90 089	90 089	
État et autres collectivités publiques	6 540 746	6 540 746	
Autres	3 907 832	3 907 832	
Créances reçues par legs ou donations	3 235 830	3 235 830	
Charges constatées d'avance	1 033 505	1 033 505	
TOTAL	18 436 051	17 282 169	1 153 882

* En 2020, la répartition n'a pu être établie.

ACTIF

9 - MOUVEMENT DE LA TRÉSORERIE 2020

en euros	MONTANT EN DEBUT D'EXERCICE	MONTANT EN FIN D'EXERCICE
Valeurs mobilières de placement		
Placements divers	44 737 708	66 699 736
OPCVM	42 922 914	64 059 023
1 814 794		2 640 245
Comptes courants	31 009 957	55 176 393
Caisses	1 047 481	1 660 589
TOTAL	76 795 146	123 536 718

La différence de 59 382 euros entre la clôture 2019 et l'ouverture 2020 correspond à la non intégration du comité de ROMORANTIN LANTHENAY (41).

ACTIF

10 - DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR 2020

en euros	MONTANT EN FIN D'EXERCICE AU 31/12/2020	VI Informations relatives au bilan
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	19 161	
Autres créances	6 681 429	
Personnel	91 996	
Sécurité sociale et organismes sociaux	57 635	
Etat et autres collectivités publiques	6 521 997	
Autres	9 803	
Produits à recevoir	3 277 523	
TOTAL	9 978 113	

ACTIF

11 - DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE INSCRITES AU BILAN

en euros	2020
Exploitation courante	1 032 992
Données financières	513
Données exceptionnelles	0
TOTAL	1 033 505

PASSIF

1 - VARIATIONS SUR PROVISIONS

en euros	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE AU 01/01/2020	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE 2020	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE 2020	MONTANT EN FIN D'EXERCICE AU 31/12/2020
Provisions pour risques	562 344	94 319	32 576	624 087
Provisions pour charges sur versement de legs destinés à une autre structure SPF	0	420 831	22 910	397 921
TOTAL	562 344	515 150	55 486	1 022 008

Les dotations aux provisions 2020 s'élèvent à **515 150 euros** et correspondent à :

- Une dotation de **514 400 euros** de l'Association nationale
- Une dotation de **750 euros** du Calvados

Les reprises aux provisions 2020 s'élèvent à **55 486 euros** et correspondent à :

- Une reprise de **55 486 euros** de l'Association nationale

Provisions pour charges sur versement de legs, donations ou assurances-vie destinés à une autre structure SPF

L'association Nationale enregistre dans son compte de résultat, les produits de « legs ou donations » au fur et à mesure de la réalisation des actifs de la libéralité et les produits d' « assurance-vie » à la date d'encaissement des fonds, ainsi qu'une provision pour charges reflétant l'engagement pris à l'égard du bienfaiteur de reverser la libéralité ou l'assurance-vie réalisée à l'entité désignée. Cette provision est maintenue de la période de réalisation des lots d'actif et la date de validation du projet d'utilisation des fonds.

Méthode de calcul :

- Pour les legs et donations : 92% du produit net de la libéralité (Actif-Passif+Produits de gestion temporaire) diminués des charges de gestion temporaire.
- Pour les assurances-vie : 92% des fonds reçus

PASSIF

2 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIÉS

Suite à l'application du nouveau plan comptable, les rubriques « Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » et « Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la Générosité du Public » comprennent des fonds dédiés spécifiquement liés à des investissements.

Le tableau intègre en solde d'ouverture les retraitements afférents. Ces fonds dédiés seront repris au même rythme que l'amortissement pratique du bien immobilisé.

De plus, la rubrique 2019 « Fonds dédiés sur dons et legs » devient la rubrique « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » et comprend en plus les fonds dédiés liés au mécénat auparavant inclus dans la rubrique « fonds dédiés sur autres ressources ».

ÉTAT DE PASSAGE ENTRE LA CLÔTURE 2019 ET L'OUVERTURE 2020

en euros	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 31/12/2019	RETRAITEMENTS LIÉS À LA REFORME ANC 2018-06	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 01/01/2020
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	581 555	- 875	580 680
Variations des fonds dédiés sur dons et legs (1)	6 517 858	3 263 977	9 781 835
Variations des fonds dédiés sur autres ressources (2)	5 229 032	- 716 626	4 512 406
TOTAL	12 328 446	2 546 475	14 874 921

VI
Informations
relatives
au bilan

en euros	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 01/01/2020	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	ENGAGEMENT À RÉALISER SUR RÉSOURCES AFFECTÉES	ÉTAT DES FONDS DÉDIÉS AU 31/12/2020
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	4 512 406	9 371 957	1 371 898	12 512 466
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	580 680	6 647 864	340 678	6 887 866
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	9 781 835	9 701 683	1 138 029	18 345 490
TOTAL	14 874 921	25 721 504	2 850 605	37 745 821

Ces variations intègrent des écritures de régularisations enregistrées par les comptes de racine 67 et 77 et dont l'impact est d'environ **-20 K€**.

Les fonds disponibles au 31/12/2020 s'élèvent à **37 746 K€** (France 81% et Monde 19%).

En 2020, compte tenu du caractère exceptionnel de l'ensemble des travaux de mise en conformité de l'association suite à la réforme comptable, la liste des fonds dédiés non mouvementés depuis plus de 2 ans n'a pas pu être établie. Un travail est prévu sur l'exercice 2021 pour permettre de réaliser cet état dans les meilleures conditions dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2021.

PASSIF

3 - VARIATIONS DES FONDS REPORTÉS

Lors de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'Administration, l'actifs net (Actif-Passif) des libéralités est enregistré au bilan, et repris en fonds reportés si les biens mobiliers et immobiliers reçus sont destinés à être cédés.

Le fond reporté est repris au fur et à mesure de la réalisation des lots d'actifs.

en euros	FONDS REPORTÉS AU 01/01/2020	AUGMENTATIONS : REPORTS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE (SUITE À L'UTILISATION)	FONDS REPORTÉS AU 31/12/2020
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés à l'Association nationale	0	8 332 389	4 952 138	3 380 252
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés à l'Association nationale	0	348 371	112 105	236 265
Fonds reportés liés aux legs et donations non dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	0	3 918 061	2 267 175	1 650 886
Fonds reportés liés aux legs et donations dédiés, destinés aux Fédérations et Comités	0	86 168	83 781	2 387
TOTAL	-	12 684 989	7 415 200	5 269 790

VI
Informations relatives au bilan

PASSIF

4 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

en euros	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	REBOURSEMENT AU COURS DE L'ANNÉE	NOUVEL EMPRUNT AU COURS DE L'ANNÉE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 739 004	1 398 613	2 137 067	12 477 458
<i>Emprunts</i>	<i>11 736 249</i>	<i>1 395 857</i>	<i>2 134 822</i>	<i>12 475 213</i>
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	<i>2 755</i>	<i>2 755</i>	<i>2 245</i>	<i>2 245</i>
TOTAL	11 739 004	1 398 613	2 137 067	12 477 458
	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020		
Compte courant au passif	9 341	11		
Dépôts et cautionnements reçus	155	85		
TOTAL	9 496	96		

PASSIF

5 - DETTES AU 31/12/2020

en euros	MONTANT AU 31/12/2020	À MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 477 554	2 340	12 475 213
Emprunts*	12 475 213		12 475 213
Intérêts courus sur emprunts	2 245	2 245	
Dettes financières	96	96	
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 082 207	3 082 207	
Dettes des legs ou donations	2 068 558	2 068 558	
Dettes fiscales et sociales	5 515 101	5 515 101	
Personnel	2 192 343	2 192 343	
Sécurité sociale et organismes sociaux	2 970 256	2 970 256	
État et autres collectivités publiques	352 502	352 502	
Dettes sur immobilisations	461 066	461 066	
Autres dettes	826 522	826 522	
Produits constatés d'avance	2 549 884	2 549 884	
TOTAL	26 980 893	14 503 424	12 475 213

* En 2020, la répartition n'a pu être établie.

VI
Informations
relatives
au bilan

PASSIF

6 - DÉTAIL DES CHARGES RATTACHÉES À L'EXERCICE 2020 ET INSCRITES AU BILAN

en euros	MONTANT AU 31/12/2020
Intérêts courus sur emprunts	2 245
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs – Factures non parvenues	505 137
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer)	2 893 644
Personnel	2 016 948
Sécurité sociale et organismes sociaux	876 696
Dettes sur immobilisation – Factures non parvenues	52 569
Charges à payer	702 333
TOTAL	4 155 927



PASSIF

7 - DÉTAIL DE PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE INSCRITES AU BILAN

VI
Informations
relatives
au bilan

	MONTANT EN FIN D'EXERCICE AU 31/12/2020
Exploitation courante	2 549 714
Données financières	170
Données exceptionnelles	0
TOTAL	2 549 884

PASSIF

8 - VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU PAGE SUIVANTE)

Le tableau de variation des fonds propres des comptes combinés est établi selon le règlement 99-02 de l'ANC. En 2020, la ligne « autres mouvements (2) » s'élève à 11 417 956 € dont 9 622 264 € relève du changement de méthode suite à la réforme comptable :

- 5 855 983 € est inhérent aux reclassements des subventions d'investissement
- 3 300 170 € est inhérent à un impact en report à nouveau des subventions 1026 devenues sans objet car les biens sont amortis ou mis au rebut.
- 466 112 € est inhérent aux reclassements de fonds dédiés.

PASSIF

8 - VARIATION DES FONDS PROPRES

	FONDS ASSOCIATIF	PROJET ASSOCIATIF ET AUTRE RÉSERVES	REPORT À NOUVEAU ET AUTRE RÉSERVES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	ÉCART DE RÉEVALUATION	TOTAL DE CAPITAUX PROPRES
Situation à la clôture des comptes combinés 2018 (0)							
	37 670 987	7 194 679	48 937 044	4 897 777	1 970 171	176 491	100 847 150
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	276 880	0	245 129	- 5 574	0	0	516 434
- affectation du résultat	48 988	3 268 729	1 615 754	- 4 933 471	0	0	0
- autres mouvements (2)	480 510	92 600	- 112 096	41 268	715 938	0	1 218 221
- résultat de l'exercice				5 301 497			5 301 497
Situation à la clôture des comptes combinés 2019 (0)							
	38 477 365	10 556 008	50 685 832	5 301 497	2 686 110	176 491	107 883 302
Situation à la clôture des comptes combinés 2019 (0)							
	38 477 365	10 556 008	50 685 832	5 301 497	2 686 110	176 491	107 883 302
Mouvements dus à :							
- périmètre de combinaison (1)	242 528	0	- 26 085	1 858	0	0	218 302
- affectation du résultat	53 909	598 430	4 389 431	- 5 041 771	0	0	0
- autres mouvements (2)	-11 417 956	-273 444	5 751 530	- 261 584	5 416 715	0	- 784 740
- résultat de l'exercice				25 649 394			25 649 394
Situation à la clôture des comptes combinés 2020							
	27 355 845	10 880 994	60 800 709	25 649 394	8 102 825	176 491	132 966 257

Présentation générale

(0) Situation à la clôture des comptes selon le périmètre de combinaison

(1) Mouvements inhérents aux variations de périmètre

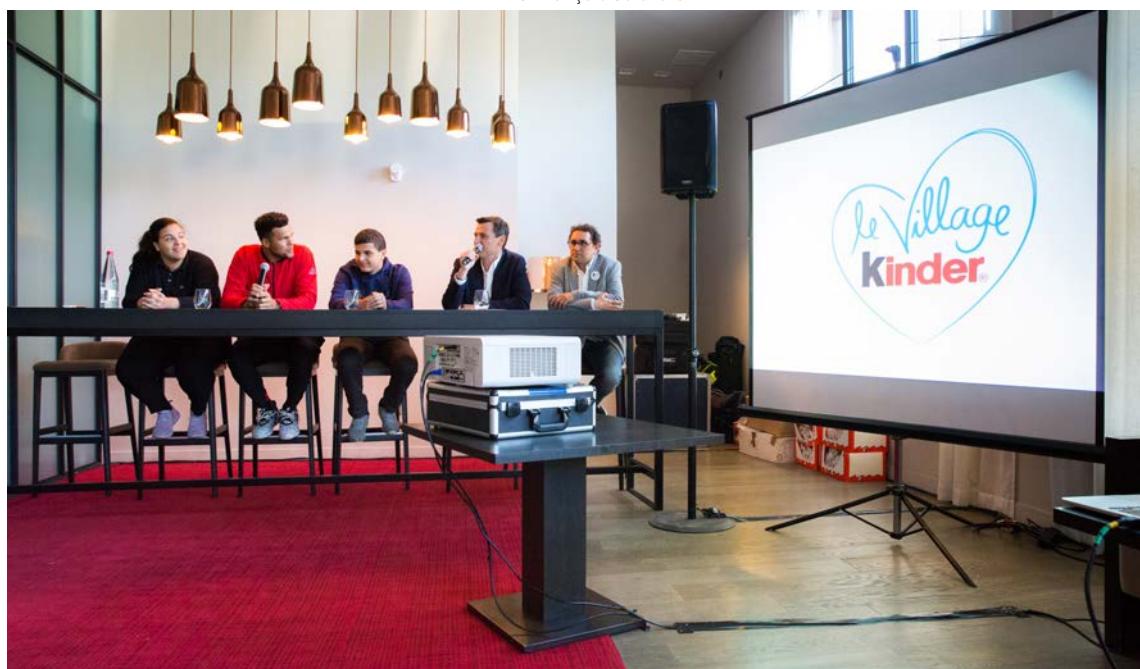
(2) Ecritures de régularisations (sur exercices antérieurs, notamment les reclassements liés à la réforme comptable ANC 2018-06, transformations de comités en antenne, écritures de finalisation de la combinaison) ayant impacté les comptes de capitaux.



**LISTE DES STRUCTURES REPRESENTANT PLUS DE 1% DES FONDS PROPRES
 DE L'UNION NATIONALE POUR 2020**

	STRUCTURES	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	POIDS AU SEIN DES CAPITAUX PROPRES DE L'ASSOCIATION
NAT	Association nationale	23 767 780	17,88%
F59	Fédération du Nord	5 326 467	4,01%
F75	Fédération de Paris	4 050 520	3,05%
F51	Fédération de la Marne	2 884 186	2,17%
F33	Fédération de la Gironde	2 646 667	1,99%
F13	Fédération des Bouches du Rhône	2 584 711	1,94%
F69	Fédération du Rhône	2 520 125	1,90%
F44	Fédération de Loire-Atlantique	2 444 100	1,84%
F06	Fédération des Alpes-Maritimes	2 252 110	1,69%
F87	Fédération de la Haute-Vienne	2 154 728	1,62%
F91	Fédération de l'Essonne	1 952 007	1,47%
F93	Fédération de Seine Saint-Denis	1 739 010	1,31%
F94	Fédération du Val-de-Marne	1 697 110	1,28%
F31	Fédération de la Haute Garonne	1 555 655	1,17%
F74	Fédération de Haute-Savoie	1 514 939	1,14%
F67	Fédération du Bas Rhin	1 476 350	1,11%
F61	Fédération de l'Orne	1 332 785	1,00%





VII . Informations relatives au compte de résultat

VII.1

DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

COMpte DE RÉSULTAT

DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET D'EXPLOITATION OBTENUES EN 2020

EN EUROS	MONTANT AU 31/12/2020
Subventions d'investissement obtenues en 2020 (inscrite au bilan)	939 022
Subventions internationales	58 780
Subventions ministérielles	8 444 184
Subventions régionales	3 397 811
Subventions départementales	13 655 753
Subventions communales	4 975 986
Subventions des autres établissements publics (dont CAF et ANCV)	4 350 070
Subventions publiques diverses	488 617
Subventions emplois aidés	1 647 515
TOTAL DES SUBVENTIONS 2020	37 957 738

VII.2

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ENTITÉ BÉNÉFICIAIRE	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION	VII Informations relatives au compte de résultat
Produits			
Assurances-vie perçues	3 830 607	255 164	
Produits de legs ou donations	2 052 387	701 874	
Prix de vente des biens reçus par legs et donations	1 338 855	275 464	
Reprises des dépréciation d'actifs reçus par legs et donations	47 958		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 285 302	277 160	
Charges			
Valeur nette comptable des biens cédés reçus par legs et donations	- 1 316 156	- 200 738	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations	- 60 500		
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	- 2 090 726	- 499 301	
	Solde	6 087 727	809 623
Autres produits de legs liés aux legs et donations	28 178	8 080	
Charges de gestion temporaires	- 56 620	- 12 112	
Honoraires liés aux legs et donations	- 17 737	- 12 703	
	Solde	- 46 179	- 16 736
Produits nets (Compris produits de gestion et après déduction des charges de gestion)	6 041 548	792 888	
Assurances-vie encaissées directement par les structures	44 102	507 178	

REPRISE DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE DANS LE REPORT À NOUVEAU CONFORMÉMENT À LA RÉFORME COMPTABLE	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION
Assurances-vie	5 678	219 162
Legs et donations	5 337 642	1 682 547
Reprises des dépréciation d'actifs reçus par legs et donations	14 717	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 360 114	2 072 368
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations	- 82 716	- 105 000
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	- 6 147 185	- 3 504 928
Solde	1 488 252	364 149
Autres produits de legs liés aux legs et donations	83 025	46 968
Charges de gestion temporaires et honoraires	- 247 250	- 111 352
Solde	- 164 225	- 64 384
Reprises nets (Compris produits de gestion et après déduction des charges de gestion)	1 324 026	299 765
Reversements enregistrés en 2020 en faveur des structures de l'Union		
Reversement en faveur des fédération sur legs, donation et Assurances-vie enregistrés en 2020		518 475
Reversement en faveur des fédération sur legs, donation et Assurances-vie repris dans le report à nouveau		397 921
Reversements effectifs au 31/12/2020		47 958
Total		964 355
Dont projets d'utilisation validés au 31/12/2020		47 958
Dont projets d'utilisation en attente de proposition et/ou de validation		916 396
Total		964 355

LEGS ET DONATIONS ENREGISTRÉS AU BILAN ET NON REALISÉS AU 31/12/2020	ASSOCIATION NATIONALE	AUTRES STRUCTURES DE L'UNION
	3 616 517	1 653 273

VII.3

CHARGES D'ACTIVITÉS

Le Secours Populaire Français assure ses missions sociales par des activités de solidarité en France et dans le Monde.

Les coûts supportés par le Secours Populaire Français sont comptabilisés d'une part en comptabilité générale et d'autre part en comptabilité analytique.

Les constats effectués dans certains pays à risques contraignent le Secours Populaire Français, tant dans l'initialisation que le suivi des opérations, à réfléchir à un processus de contrôle interne afin de sécuriser et fiabiliser les flux financiers et s'assurer du bon respect du cahier des charges par les partenaires.

VII.4

EFFECTIF

Au 31 décembre 2020 : **542 personnes** étaient employées en CDI au niveau de l'Union.

VII.5

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes combinés 2020 est positif de **1 121 838 euros** :

VII
Informations
relatives
au compte
de résultat

Produits exceptionnels : **2 011 553 €**

Produits d'éléments d'actifs cédés	844 056 €	42%
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	634 132 €	32%
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	279 022 €	14%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	183 040 €	9%
Transfert de charges exceptionnelles	71 303 €	4%

Charges exceptionnelles : **889 715 €**

Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	318 517 €	36%
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	361 123 €	41%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	206 815 €	23%
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	3 260 €	0%



VIII . COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

COMpte de RÉsultat par Origine et Destination 2020

EXERCICE 2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE		
1-PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Cotisations	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	39 060 233	39 060 233
- Legs, donations et assurances-vie	7 450 251	7 450 251
- Mécénat	23 411 480	23 411 480
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	42 492	42 492
2-PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
2.1 Cotisations statutaires	0	
2.2 Parrainage des entreprises	16 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 102 202	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	29 168 762	
3-SUBVENTIONS		
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
	TOTAL	143 961 471
		71 102 485

VIII
CROD
et CER

CHARGES PAR DESTINATION

1-MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	66 309 374	49 774 580
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	120 716	90 614
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	2 136 063	1 663 325
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 807 985	1 503 136
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 766 275	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 132 330	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 174 700	105 400
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	163 258	0
5-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		
6-REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	25 701 376	9 701 683
	TOTAL	118 312 077
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	25 649 394
		8 263 745



EXERCICE 2020

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
- Bénévolat	92 095 041	92 095 041
- Prestations en nature	14 035 867	14 035 867
- Dons en nature	108 497 140	108 497 140
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
	3 441 299	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
- Prestations en nature	10 054 223	
- Dons en nature	21 470 591	
	TOTAL	249 594 162
CHARGES PAR DESTINATION		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
- Réalisées en France	209 885 426	184 759 776
- Réalisées à l'étranger	9 072 047	6 823 847
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		
	10 528 930	7 919 691
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
	20 107 760	15 124 733
	TOTAL	249 594 162
		214 628 048

COMpte d'EMPLOIS DES RESSOURCES 2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1-MISSIONS SOCIALES		1-RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations	0
- Actions réalisées par l'organisme	49 774 580		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	90 614	1.2 Dons, legs et mécénat	
		- Dons manuels	39 060 233
		- Legs, donations et assurances-vie	7 450 251
		- Mécénat	23 411 480
1.2 Réalisées à l'étranger			
- Actions réalisées par l'organisme	1 663 325	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 503 136		42 492
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT		105 400	
TOTAL DES EMPLOIS	53 137 056	TOTAL DES RESSOURCES	69 964 456
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0
5-REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		3-UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1 138 029
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	9 701 683	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0
TOTAL	71 102 485		71 102 485
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	816 124
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	8 263 745
		(-) Investissements et (+) d'investissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	9 079 869
		VIII CROD et CER	



VIII CROD et CER	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2020
	EMPLOIS DE L'EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE	
	1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
	- Réalisées en France - Réalisées à l'étranger	184 759 776 6 823 847	- Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature
	2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	7 919 691	92 095 041 14 035 867 108 497 140
	3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 124 733	
	TOTAL	214 628 048	TOTAL
			214 628 048
<hr/>			
		FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2020
		FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	9 781 835
		(-) Utilisation	1 138 029
		(+) Report	9 701 683
		FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	18 345 490

UNION COMBINÉE 2019

SUR DES
RESSOURCES
COLLECTÉES AUPRÈS DU
PUBLIQUE
NON UTILISÉES EN 2019

RESSOURCES

EMPLOIS
($<$ COMpte DE
RÉSULTAT)

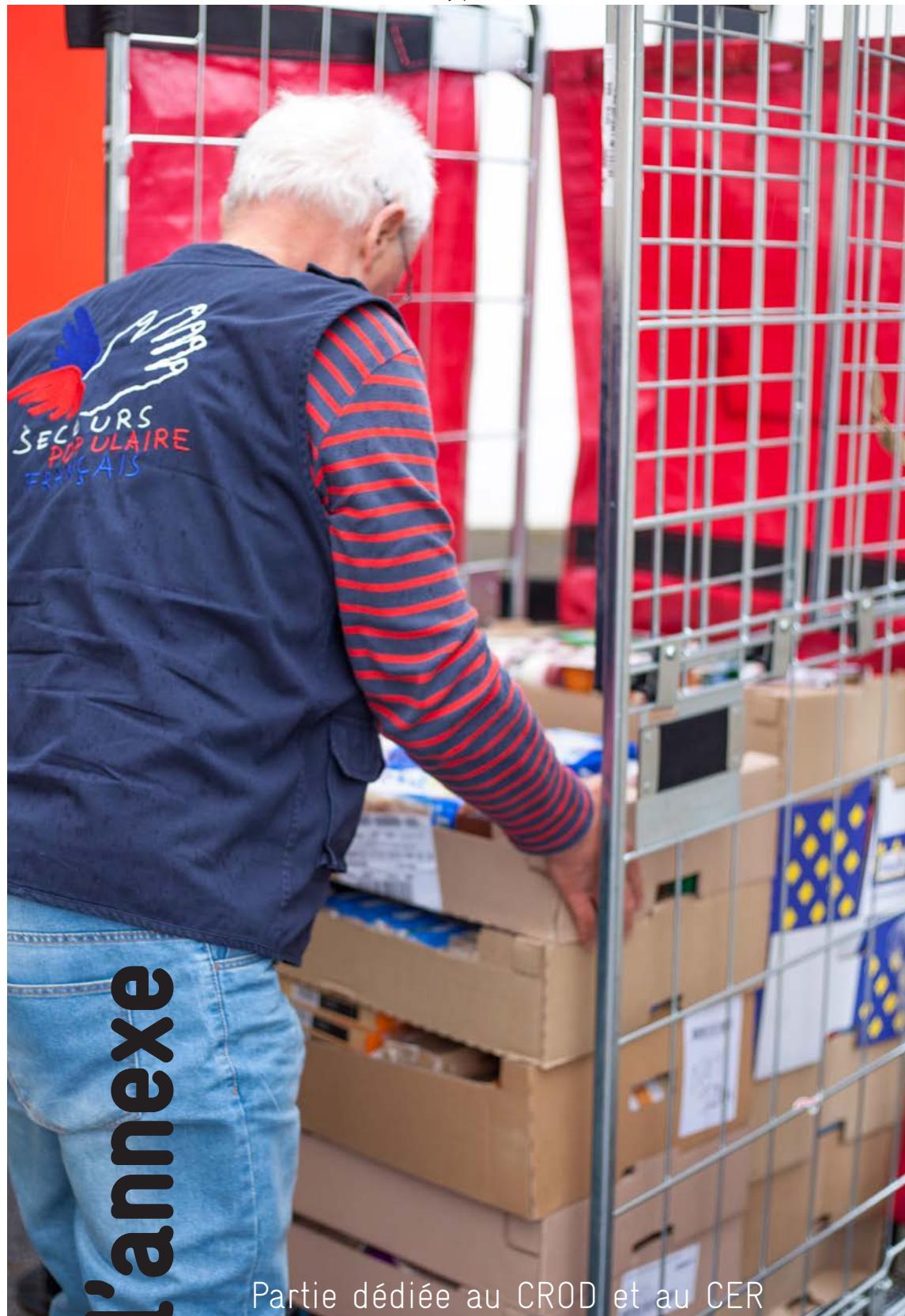
		RESSOURCES			
		RESSOURCES COLLECTÉES SUR 2019 ($<$ COMpte DE RÉSULTAT)			
ATTESTATION D'UN EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUTRES D'UN PUBLIC NON UTILISÉES EN 2019					
REPORT DES RÉSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE					
1. MISSIONS SOCIALES	63 061 706	16 472 487	1 938 781		
1.1. Réalisées en France	59 589 676	15 709 782	1. PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.2. Réalisées à l'étranger	4 272 030	2 762 715	1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS		
			Dons manuels non affectés		
			Dons manuels affectés		
			Legs et autres libéralités non affectées		
			Legs et autres libéralités affectées		
			12 AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
			32 425		
			32 425		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 179 158	4 670 207	2. AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	3 854 561	3 659 780	2.1. AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	3 044 899	741 748	16 542 111		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	279 699	268 679	3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
			4. AUTRES PRODUITS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES	14 953 892	4 152 858			
	TOTAL	27 295 562			
			I. Total des Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat		
			91 461 800		
			65 452		
			II. Reprise de provision		
			III. Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs		
			2 727 995		
			- 16 396		
			IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
			0		
			V. Insuffisance de ressources de l'exercice		
	IV. Excédent de ressources de l'exercice	5 301 497			
	TOTAL GÉNÉRAL	94 275 247	VI. TOTAL GÉNÉRAL		
			94 275 247		
			28 927 695		
	V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	602 370			
	VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0			
	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	27 977 932	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			27 977 932		
	VIII. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice	2 888 544	VIII. Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		
			2 888 544		

Missions sociales	238 566 642	Bénévolat	113 960 380
Frais de recherche de fonds	11 794 107	Prestations en nature	27 314 025
Frais de fonctionnement et autres charges	24 566 640	Dons en nature	133 655 983
			274 927 388
			TOTAL

Additif à l'annexe /à

Libre-service alimentaire

© Jean-Marie Rayapen



MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2020 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1 (sauf pour l'exercice 2020, le CER 2019 est joint). Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

69 964 456 €

ADDITIF
à l'annexe

1.1. DONS, LEGS ET MÉCÉNAT COLLECTÉS

69 921 964 €

DONS MANUELS NON DEDIÉS **26 581 421 €**

Ces dons sont ceux pour lesquels le donateur ne s'est pas prononcé quant à l'utilisation.

DONS PAR ABANDONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BÉNÉVOLES **1 224 645 €**

DONS MANUELS DEDIÉS **4 517 680 €**

Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation : activité, zone géographique...

LEGS ET AUTRES LIBÉRALITÉS NON AFFECTÉS **7 450 251 €**

DONS MANUELS AFFECTÉS **6 736 487 €**

Ces dons sont affectés par l'organe délibérant et/ ou se confondent avec l'objet social du SPF. Ils ne font pas l'objet de fonds dédiés conformément au règlement de l'ANC n°2018-06.

Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale.

Conformément aux voeux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la structure précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.

MÉCÉNAT **23 411 480 €**

Il s'agit des dons financiers émanant des entreprises qu'ils soient dédiés ou non.



ADDITIF
à l'annexe

1.2 AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

42 492 €

Cette rubrique comprend les quotes-parts de générosité du public reçues et les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

2.1 PARRAINAGE DES ENTREPRISES

16 000 €

2.2 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SANS CONTREPARTIE

4 102 202 €

Cette rubrique comprend notamment les dons financiers des fondations et associations.

2.3 AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

29 168 762 €

Cette rubrique regroupe notamment les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association, la participation des personnes accueillies aux activités du SPF, les ventes de marchandises et de prestations de services, les autres produits financiers, les plus ou moins-values de cession d'actifs, les transferts de charge, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.



3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

37 652 848

5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS

2 850 604

**ADDITIF
à l'annexe**

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers d'exploitation accordés à l'association par l'Etat et les établissements publics à tous les échelons ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Cette rubrique correspond aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent. Pour le détail des sommes utilisées en 2020, se reporter à l'annexe "fonds dédiés" du bilan.

4. REPRISES DE PROVISIONS

206 599

Cette rubrique regroupe toutes les reprises de provisions, conformément au compte de résultat.



CHARGES 2020 PAR DESTINATION

ADDITIF
à l'annexe

1. MISSIONS SOCIALES

72 374 138

1.1 MISSIONS SOCIALES EN FRANCE

66 430 090 €

1.2 MISSIONS SOCIALES DANS LE MONDE

5 944 048 €

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journées des Oubliés des Vacances ...
 - Activités de solidarité liées aux urgences
 - Le développement des structures et de l'audience du SPF
 - L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...
- En 2020, il faut noter que 24% de ces dépenses sont liées aux conséquences de la crise sanitaire.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- Activités de solidarité dans les domaines suivants : alimentaire, logement, accès à l'eau, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, Père Noël Vert, soutien aux activités économiques
 - Activités de solidarité liées aux urgences
 - Le développement des actions de solidarité internationale dans toutes les structures SPF et de l'audience du SPF à l'international
 - L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...
- En 2020, il faut noter que 25% de ces dépenses sont liées aux conséquences de la crise sanitaire.



**2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS
6 898 605**

ADDITIF
à l'annexe

**2.1. FRAIS D'APPEL À
LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC**

4 766 275 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Recherche et suivi des legs,
- Conception, réalisation et envoi de publipostages,
- Frais de traitement des dons et des reçus fiscaux
- Campagne du Don'actions
- Frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises

**2.2. FRAIS DE RECHERCHE
D'AUTRES RESSOURCES**

2 132 330 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Organisation d'initiatives, braderies
- Initiatives liées à la campagne du Don'actions
- Frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations
- Frais de recherche de subventions publiques



ADDITIF
à l'annexe

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT **13 174 700 €**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- Locaux
- Administration générale (y compris les coûts de fonctionnement des services généraux et des services comptable et financier)
- Communication (dépliants, affiches et informations générales sur le SPF, matériel de signalétique, service de la communication et des relations presse etc...)
- Mensuel du SPF "Convergence" et coût de gestion du site internet
- Frais de tenue des réunions du Conseil d'Administration, du Secrétariat National et de la Commission Financière Nationale
- Direction générale

5. REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE **25 701 376€**

Cette rubrique correspond aux reports de fonds dédiés conformément au compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2020 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité.

Pour le détail des sommes reçues en 2020 et non encore dépensées au 31/12/2020, se reporter à l'annexe "fonds dédiés" du bilan.

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS **163 258 €**

Cette rubrique regroupe toutes les dotations aux provisions, conformément au compte de résultat.



LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

ADDITIF
à l'annexe

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Le comparatif N / N-1 n'étant pas réalisable cette année, c'est le Compte d'Emploi des Ressources de 2019 qui est présenté en remplacement cette année.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes "dont générosité du public" du CROD.

Il convient de noter que les règles de calcul du CER sont différentes entre 2019 et 2020.

En 2019, les ordres de priorité de financement des emplois par la générosité du public étaient différents entre les structures décentralisées (d'abord les missions sociales) et l'Association Nationale (d'abord les frais de fonctionnement).

En 2020, les décisions de gestion ont été revues afin d'harmoniser les pratiques au niveau Union et l'ordre de priorité du financement des emplois par la générosité du public est la suivante : Missions sociales en France, missions sociales à l'étranger, frais de recherche de fonds et enfin les frais de fonctionnement.

Le CER Union 2019 et celui de 2020 sont donc difficilement comparables.

Le CER affiche un excédent de **8 263 745 €** sur 2020 pour les seuls fonds liés à la générosité du public. Cela s'explique par l'élan de solidarité constaté cette année en raison de la crise sanitaire. Ces fonds seront indispensables pour permettre au Secours populaire français de répondre, à son échelle, aux conséquences de la crise sanitaire et à l'augmentation de la pauvreté en France, mais aussi à l'étranger causée par cette pandémie.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente ("report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice"). Celui-ci s'élève à **816 124 €**.

La variation d'investissements et désinvestissement pour l'année 2020 est à 0 € pour 2020.

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2020 s'élève ainsi à **9 079 869 €**, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.



Au 1er janvier 2020, le report des ressources collectées auprès du public (hors fonds dédiés) non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à **816 124 euros**.

ADDITIF
 à l'annexe

Après les retraitements relatifs à l'application du règlement ANC 2018-06, il se décomposait ainsi :

Structures	Montant
Fédération de la LOIRE	235 245
Comité de PARENTIS EN BORN	146 338
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	116 591
Comité de MONTLUCON	90 071
Comité de NOYELLE GODAULT	61 198
Comité de CUSSET-VICHY	40 663
Fédération de la SARTHE	37 348
Fédération de l'EURE ET LOIR	37 104
Fédération de la SAVOIE	12 511
Comité de EPERNAY	10 842
Comité de de Lamotte-Beuvron	9 630
Comité de BASTIA	7 328
Comité de ST AVOLD	3 416
Comité de LIVRY GARGAN	2 370
Comité d'Hauteville-Lompnes	1 489
Comité de FRESNES	1 431
Comité de BERCK	1 412
Comité de Le Portel	592
Comité de GENTILLY	263
Fédération de l'AIN	164
Comité de Barlin	110
Fédération du TARN	10
TOTAL	816 124

Compte tenu d'un excédent de la générosité du public de l'exercice de **8 263 745 euros**, ces ressources (hors fonds dédiés) non affectées et non consommées en fin d'année 2020 sont de **9 079 869 euros** et se répartissent de la manière suivante :

Structures	Montant
Association Nationale	6 344 751
Fédération de PARIS	1 155 868
Fédération de l'AISNE	221 818
Fédération des ALPES MARITIMES	191 461
Comité de Corbeil-Essonnes et Environs	163 730
Fédération des YVELINES	123 961
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	99 845
Fédération du BAS RHIN	80 228
Comité de PARENTIS EN BORN	71 581
Fédération de la SEINE ST DENIS	71 536
Fédération du HAUT RHIN	63 784
Fédération de la SAVOIE	60 314
Fédération du VAL DE MARNE	55 379
Comité de MONTLUCON	53 673
Comité de NOYELLE GODAULT	50 265
Fédération du DOUBS	47 195
Fédération de SAÔNE ET LOIRE	35 829
Fédération de la DRÔME	21 161
Comité de ST AVOLD	16 209
Comité de COLOMBES	15 228
Ile-de-France	14 421
Comité de CUSSET-VICHY	12 256
Comité de SAINT ANDRE	12 226
Comité de ANTONY	10 412
Fédération de l'AIN	9 673
Comité de EPERNAY	8 231
Comité de ROMANS / BOURG DE PEAGE	5 937
Comité de VITRY-LE-FRANCOIS	5 893
Fédération des HAUTS DE SEINE	5 332
Comité de de Lamotte-Beuvron	5 312
Comité d'Hauteville-Lompnes	4 833
Comité de FRESNES	3 838
Comité de MARTIGUES	3 575
Comité de RUEIL-MALMAISON	3 422
Comité de LONS LE SAUNIER	3 263
Comités des Portes de l'Isère	3 235
Comité de MONTROUGE	2 754
Comité de BOBIGNY	2 709
Comité de HOUILLES	2 434
Comité de CHAVILLE	2 317
Comité de L'ILE ST DENIS	2 218
Comité de VOIRON	1 997
Comité de Epinay-sur-Orge	1 781
Comité de MONTFERMEIL	1 520
Comité de LE THILLOT	1 114
Comité de BAGNEUX	1 034
Comité de ARLES	1 000
Comité de VEND ME	1 000
Comité de NOISY LE SEC	996
Comité de Saint-Egrève	789
Comité de SAINGHIN EN MELANTOIS	237
Comité de Couëron	222
Comité de GENTILLY	58
Comité de BERRE L'ETANG	15
TOTAL	9 079 869

ADDITIF
à l'annexe

Ci-dessous, le détail des fonds dédiés liés à la générosité du public s'élèvent à **9 781 834 euros** au 01/01/2020 et à **18 345 488 euros** au 31/12/2020.

La colonne au 01/01/2020 tient compte des retraitements afférents à la réforme comptable ANC 2018-06.

ADDITIF
à l'annexe

STRUCTURES	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020
Association Nationale	5 464 347	12 319 893
Fédération de PARIS	1 055 893	1 437 490
Fédération de l'ISERE	422 755	470 756
Fédération du TARN	408 625	420 587
Fédération des C TES D'ARMOR	211 015	213 934
Fédération du CANTAL	197 598	189 516
Fédération de la NIEVRE	189 791	183 292
Fédération du PUY DE D ME	135 496	159 946
Fédération de la LOIRE	127 311	137 528
Fédération du NORD	125 520	314 926
Fédération de la SEINE ST DENIS	124 694	124 694
Comité de VILLENEUVE S/LOT	73 082	73 082
Comité de MONT - BLANC	71 787	71 787
Fédération du GARD	70 501	73 474
Comité du livre	66 128	58 602
Comité de LE TEIL	59 340	74 725
Fédération des lectriens gaziers	57 303	72 109
Fédération de l'ORNE	54 682	58 976
Fédération de l'AIN	46 944	39 221
Fédération du VAL DE MARNE	39 405	42 168
Fédération de l'INDRE ET LOIRE	36 124	24 647
Fédération de la DR ME	33 712	41 565
Fédération de la SAVOIE	31 755	34 518
Comité de COMITE DU 12 me	30 954	30 954
Fédération du LOIR ET CHER	30 715	29 429
Fédération de l'AUDE	21 039	21 060
Fédération de la SARTHE	20 155	22 812
Fédération de la GIRONDE	18 908	22 031
Fédération du BAS RHIN	18 477	46 981
Comité de GAP	17 934	15 645
Fédération des HAUTS DE SEINE	17 794	64 426
Comité de ARLES	14 807	12 466
Fédération du PAS-DE-CALAIS	13 968	15 871
Fédération du TERR. DE BELFORT	11 555	18 472
Fédération de l'HERAULT	10 713	5 597
Fédération de la VENDEE	10 521	13 631
Fédération des VOSGES	10 335	267
Comité de ST AVOLD	9 905	2 540
Fédération des ALPES MARITIMES	9 430	210 493
Fédération de la SEINE MARITIME	9 026	34 989
Comité de OLORON STE MARIE	8 910	8 694
Comité de ANTONY	8 271	
Fédération de HAUTE SAVOIE	8 216	16 193
Comité de PIERRELATTE	8 131	7 721
Comité de VEND ME	7 921	5 157
Fédération de Dordogne	7 584	8 051
Comité de TALENCE	7 520	7 392
Fédération de la HAUTE LOIRE	6 953	11 244
Fédération du BEARN	6 687	6 972
Fédération de la VIENNE	6 588	10 826
Comité de COLOMBES	6 442	
Fédération de l'ARDECHE	6 283	13 153
Comité de SOISSONS	6 131	6 214

STRUCTURES	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020
Fédération du JURA	4 746	4 447
Comité de VENISSIEUX	4 695	4 815
Comité des GRAVES	4 685	2 820
Comité de BEGLES	4 622	4 806
Fédération de l'AUBE	4 581	18 160
Fédération des ARDENNES Siège	4 403	5 482
Comité de FRESNES	4 233	4 645
Comité de HEROUVILLE ST CLAIR	4 172	4 172
Comité de BOULOGNE-BILLANCOURT	4 140	
Fédération du VAL D'OISE	4 110	9 229
Fédération du HAUT RHIN	4 107	4 988
Fédération de l'INDRE	3 881	4 947
Comité de TOURNEFEUILLE	3 643	3 495
Fédération de l'ALLIER	3 466	5 106
Comité de Ternay-Val d'Ozon	3 460	4 259
Fédération du FINISTERE	3 416	1 053
Fédération de la HAUTE GARONNE	3 397	6 265
Comité de GAILLAC	3 304	4 424
Comité de CHATEAU-THIERRY	3 239	3 738
Fédération de la Corse	3 175	2 117
Ile-de-France	3 125	
Comité de FIRMINY- LE CHAMBON FELLES	2 983	2 983
Comité de UNIEUX	2 846	2 311
Comité de CASTRES	2 824	2 824
Comité d'Hauteville-Lompnes	2 801	2 714
Fédération des HAUTES PYRENEES	2 651	883
Comité de BRON	2 616	2 108
Pays de la Loire	2 582	2 582
Comité de SAINT GAUDENS	2 526	4 223
Fédération des ALPES HTE PROVENCE	2 491	856
Fédération de la MEURTHE ET MOSELLE	2 444	3 161
Comité de LA CHATRE	2 409	2 925
Comité de SAINTES	2 400	2 400
Comité de CONDOM	2 395	1 239
Fédération de l'ESSONNE	2 383	10 449
Comité de MONTLUCON	2 349	2 154
Fédération du RHONE	2 328	12 446
Comité d'ALES	2 326	2 326
Comité de BALMA	2 303	2 303
Comité de Epinay-sur-Orge	2 278	2 278
Comité de ORTHEZ	2 108	2 271
Comité de Saint-Egreve	2 079	2 079
Comité de CHARLIEU	2 067	1 836
Comité de HOUILLES	2 041	2 041
Comité de Briançon	1 977	1 961
Comité de CALUIRE	1 936	3 221
Comité de BIEVRE	1 831	3 451
Comité de LE VIGAN	1 782	1 645
Comité de CHARTRES	1 766	823
Comité de VILLAINES LA JUHEL	1 762	1 762
Comité de Corbeil-Essonnes et Environs	1 759	3 564
Fédération du LOIRET	1 743	14
Comités des Portes de l'Isère	1 674	631
Fédération de la CÔTE D'OR	1 628	5 145
Comité de TARBES SOLIDAR' MEUBLES	1 586	3 720
Fédération de l'OISE	1 577	1917
Fédération de la CÔTE BASQUE	1 566	3 755
Comité de ROMILLY S/SEINE	1 564	894
Comité de GRAY	1 558	1 617

ADDITIF
à l'annexe

STRUCTURES	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020
Comité de LURE	1 550	2 047
Comité de SAINT ANDRE LES VERGERS	1 548	1 571
Fédération du CHER	1 533	1 063
Fédération du LOT ET GARONNE	1 493	1 797
Comité de RILLIEUX LA PAPE	1 475	1 475
Comité de BASTIA	1 463	1 463
Comité de VILLIERS S/MARNE	1 449	1 199
Fédération de la CREUSE	1 441	2 736
Comité de BREDA-GRESIVAUDAN	1 434	711
Comité de BOURGTHEROULDE	1 433	1 433
Comité de Pornichet-La Baule	1 405	2 007
Comité de BEAUGENCY	1 370	1 370
Comité de CASTELSARRASIN	1 365	735
Comité de Saint Malo	1 364	1 364
Comité de CUSSET-VICHY	1 353	1 353
Comité de MORLAIX	1 349	
Comité de Rez	1 329	3 655
Fédération de la LOZERE	1 313	1 751
Comité de BELLEY	1 313	1 957
Comité de Coueron	1 300	2 280
Comité de CHEVILLY-LARUE	1 239	778
Comité de CHATEAUDUN	1 206	801
Comité de CENON ET SA PERIPHERIE	1 195	1 162
Fédération de la MARNE	1 193	4 617
Comité de THIERS	1 164	1 164
Comité de VIERZON	1 153	1 253
Comité de SUD-GRESIVAUDAN	1 139	634
Comité de ESTISSAC	1 115	1 434
Comité de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	1 079	826
Fédération de la MEUSE	1 072	4 001
Comité de Brive la gaillarde	1 064	1 064
Comité de LE CANNET/CANNES	1 062	2 280
Comité de ROANNE	1 058	1 442
Comité de MONTIGNY-LES-CORMEILLES	1 058	1 058
Comité de SCIONZIER	1 050	1 050
Comité de SATHONAY/FONTAINES/SAONE	1 022	467
Comité de BRASSAC LES MINES	1 002	1 218
Comité de GIVORS	1 001	1 001
Comité de MACON	1 000	1 903
Comité de MILLAU	985	2 015
Comité de LA VALL E DE L'ARVE	959	959
Comité de RABASTENS	953	889
Fédération de l'ILLE ET VILAINE	949	1 750
Fédération de la HAUTE VIENNE	942	1 539
Comité de CHATELLERAULT	940	940
Comité de PONT SAINT ESPRIT	937	915
Fédération de l'YONNE	871	849
Comité de SAINT GENIS LAVAL	848	2 460
Comité de GENTILLY	821	952
Comité de PESSAC-CESTAS	806	806
Comité de RIVE DE GIER	800	800
Comité de COSNE S/LOIRE	791	791
Comité de ST MARTIN D'HERES	788	629
Comité de NAY	712	712
Comité de VARENNES-VAUZELLES	687	687
Comité de SOTTEVILLE LES ROUEN	672	856
Comité de MONTELIMAR	665	2 147
Comité de LE THILLOT	651	651
Comité EDF GDF Paris Grande couronne	642	416
Fédération des PYRENEES ORIENTALES	634	16 031

ADDITIF
à l'annexe

STRUCTURES	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020
Fédération des YVELINES	621	19 648
Comité de THIAIS	612	280
Comité de VILLEJUIF	609	574
Comité de ROYAN	607	607
Comité de BASSE ARDECHE	596	596
Comité de BAGNEUX	593	347
Fédération des DEUX SEVRES	574	778
Comité de MER	572	857
Comité de Lamotte-Beuvron	571	654
Comité de SAINT SULPICE SUR LEZE	559	559
Comité de CHOISY-LE-ROI	555	927
Comité d'Alençon	545	1 106
Comité de JOUE LES TOURS	536	
Comité de GRAULHET	531	531
Comité de MONTARGIS	509	509
Fédération de la SEINE ET MARNE	500	11 430
Comité de ROMANS / BOURG DE PEAGE	491	1 322
Comité de LA CHAPELLE SAINT MESMIN	488	488
Comité de TOCANE	484	484
Comité de VITRY-LE-FRANCOIS	477	477
Fédération du TARN ET GARONNE	476	3 000
Comité de SAINT CHAMOND L'HORME	476	476
Fédération de l'AVEYRON	469	662
Comité de OULLINS	465	1 015
Comité de PLOUFRAGAN	465	483
Comité de HAYANGE	460	460
Comité de SENONCHES	457	457
Comité de LORETTE	454	303
Comité de MOURENX	418	418
Comité de SUD GOËLO	417	417
Comité de Castillonnes	411	
Comité de AIGUEPERSE NORD LIMAGNE	408	389
Fédération de la MAYENNE	392	2 811
Comité de BOURBON LANCY	380	380
Comité de DECAZEVILLE	379	379
Comité de LANNION	371	371
Comité de Lisses	364	387
Comité du DIOIS	360	1 012
Comité de BAGNERES DE BIGORRE	359	477
Comité de PRIVAS	355	442
Fédération de la Loire-Atlantique	331	14 636
Comité de SAINT QUENTIN	330	330
Comité LEMAN VOIRONS	309	309
Comité de VILLEPINTE	285	285
Comité de DRAGUIGNAN	281	12 374
Fédération CHARENTE MARITIME	281	2 039
Comité de EDF GDF Corse	280	78
Comité de AIX LES BAINS	276	276
Comité de POISSY	275	394
Comité de CASTANET TOLOSAN	267	267
Fédération de la SOMME	251	3 744
Comité de ST MAUR DES FOSSES	247	247
Fédération de la HAUTE MARNE	242	
Fédération du MORBIHAN	242	14 527
Comité de VIF	230	230
Comité de SAINT JUST EN CHAUSSEE	230	3 406
Comité de LECTOURE	223	488
Comité de LANNEMEZAN	222	222
Comité de LAVELANET	221	
Comité de ECHIROLLES	219	

ADDITIF
à l'annexe

**ADDITIF
à l'annexe**

STRUCTURES	Au 01/01/2020	Au 31/12/2020
Comité de LOUDUN	214	214
Comité de DOUARNENEZ	210	210
Comité de BEAUNE	202	
Comité de GISORS	201	201
Fédération des HAUTES ALPES	195	854
Comité de PLERIN	193	193
Comité de Arpajon	190	589
Comité de BERRE L'ETANG	184	184
Comité de DESCARTES	184	184
Comité de CHABLAIS	184	46
Comité de MENDE	181	402
Comité de Palaiseau / Villebon	164	214
Comité du Val d'Adour	151	92
Fédération des BOUCHES DU RH NE	147	10 109
Comité de MONTMORILLON	143	143
Comité de LORMONT	138	138
Comité de BOBIGNY	138	138
Comité de EMBRUN	127	457
Comité de NOGENT LE ROI	120	120
Comité de ACHERES	115	566
Comité de Bri re	113	395
Comité de ST POURCAIN S/SIOULE	112	112
Comité de SAINT MEDARD EN JALLES	104	211
Fédération du MAINE ET LOIRE	101	17 077
Comité de Yerres	100	100
Comité de Verri res-le-Buisson	100	783
Comité de VIENNE	92	10 615
Comité de EPERNAY	92	543
Fédération de l'EURE	86	2 373
Comit de FLOIRAC	80	629
Fédération du LOT	77	7 362
Fédération de la MANCHE	74	281
Comité de TOURNON	73	73
Comité de LONS LE SAUNIER	70	1 703
Comité de MEUNG S/LOIRE	65	
Comité de SAINT ANDRE DE CUBZAC	62	62
Comité du migennois	55	573
Comité de FECAMP	48	48
Comité local d'Aubenas	46	46
Comité de PLESTIN LES GREVES	46	46
Comité du LIBOURNAIS	46	46
Comité de ST CIERS S/GIRONDE	46	64
Comité de CRETEIL	46	60
Comité de HARFLEUR	28	28
Comité de YENNE	28	28
Fédération de l'AISNE	28	15 548
Comité de AVOINE-CHINON	28	60
Comité de NOISY LE SEC	25	25
Comité de PRE EN PAIL	23	23
Fédération de la CORREZE	18	78
Comité de BEAUCAIRES	14	84
Comité de BOUGLON CASTELJALOUX	14	14
Comité de LA MURE	13	13
Comité de MONT SAINT AIGNAN	12	12
Comité de VALENCIENNES / MARLY	10	10
Comité de CORTE	9	9
Comité de VOIRON	5	5
Comité roubaix		351 012
Fédération de la CHARENTE		43 181
Fédération de la MOSELLE		36 703

STRUCTURES

Au 01/01/2020

Au 31/12/2020

Comité de ANNONAY	9 930
Comité de PORTET/GARONNE	3 956
Comité de MEULAN	3 240
Fédération de L'ARIEGE	3 080
Comité de MOISSAC	2 584
Comité de BOLBEC	2 171
Bretagne	2 071
Comité de BEAUREPAIRE	1 949
Comité de QUIMPER	1 785
Comité de NOEUX LES MINES	1 731
Comité de PAUILLAC	1 622
Comité de LANDERNEAU	1 622
Comité de Vaucluse	1 532
Comité de Morsang-sur-Orge	1 505
Comité de VITRY SUR SEINE	1 412
Comité de Saint-S bastien sur Loire	1 305
Comité de IVRY SUR SEINE	1 233
Fédération de SA NE ET LOIRE	1 205
Comité de COUTRAS	1 113
Comité de MARTIGUES	1 086
Comité du PAYS DE L'ARBRESLE	1 030
Fédération du DOUBS	1 001
Comité de SEPTEMES LES VALLONS	910
Comité de ISSOIRE	898
Comité de RUEIL-MALMAISON	823
Comité de MALAKOFF	798
Comité de ABBEVILLE	792
Comité de MOIRANS et ST JEAN	767
Comité de CH TEAU-RENAULT	750
Comité de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	745
Comité de MEYZIEU	611
Comité de Batz sur Mer	607
Comité de Blain-Gu men	558
Comité de AMBERIEU EN BUGEY	543
Comité de LIMAY	515
Comité de Ris-Orangis	499
Comité de LA SOUTERRAINE	469
Comité de GUILLESTRE	450
Comité de YUTZ	444
Comité de IS SUR TILLE	419
Comité de La Turballe	414
Comité de VENDRES	334
Comité de MONTROUGE	313
Comité de COGNIN	276
Comité de LE HAVRE	230
Comité de PONT DE CLAIX	184
Comité de NEUVILLE S/SAONE	184
Comité de SAULIEU	175
Comité de Ch teaubriant	148
Comité de MANTES-LA-VILLE	131
Comité de Fleury-M rogis	117
Comité de VILLENEUVE LE ROI	113
Comité de LA FLECHE	110
Comité de FONTAINE	66
Comité de VARILHES	62
Comité de Etampes	44
Comité de NAINTRE	37
Comité de CARRIERES SOUS POISSY	29
Comité de MUNSTER	9
Comité de BOUFFEMONT	6
TOTAL	9 781 835
	18 345 490

ADDITIF
à l'annexe

Synthèse sur la variation des fonds dédiés avec le point de vue global et celui des fonds collectés auprès du public :

	FONDS DÉDIÉS TOTAUX (= COMPTE DE RESULTAT)	DONT FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC
FONDS DÉDIÉS EN DÉBUT D'EXERCICE (après retraitement ANC)	14 874 921	9 781 835
Report des fonds dédiés des exercices antérieurs	25 701 376	9 701 683
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2 850 604	1 138 028
Variation période	22 850 772	8 563 655
FONDS DÉDIÉS EN FIN D'EXERCICE	37 725 693*	18 345 490

(*) Hors régularisation des fonds dédiés des années antérieures de **20 128 euros** (charges)
($37 725 693 + 20 128 = 37 745 821$ position fonds dédiés au passif du bilan 2020)

Suite à l'application du nouveau plan comptable, le tableau intègre en solde d'ouverture les retraitements afférents pour + 2 546 475 €.

ADDITIF
à l'annexe



IX . Contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature

Le SPF bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées en pied de compte de résultat pour un montant de **249 594 162 euros**.

Les différentes catégories des contributions volontaire en nature sont les suivantes :

- Produits alimentaires
- Dons en nature (neufs exclusivement)
- Prestations gratuites (mises à disposition)
- Bénévolat

Suite à la réforme comptable du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature sont détaillées dans le Compte de résultat par Origine et Destination et dans le Compte d'Emploi des Ressources avec la ventilation provenant de la générosité du public ou non liée à la générosité du public.

Règles de valorisation :

Les dons et prestations en nature sont valorisés au prix de revient lorsqu'il est connu, sinon au prix de vente moyen de grande surface.

Les mises à disposition sont valorisées en fonction des éléments fournis par les tiers.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées.

Les heures sont valorisées sur la base du SMIC horaire brut chargé. **Pour 2020 le taux retenu est de 15.59 euros / heure.**

ADDITIF
à l'annexe

Destination des contributions volontaires en nature :

Suite à la réforme comptable du règlement 2018-06, la ventilation des contributions volontaires en nature au pied des rubriques "emplois" doit être réalisée dans les nouveaux états que sont le CROD et le CER.

Cette ventilation a été réalisée selon les principes arrêtés par le Conseil d'Administration :

- Les dons en nature sont considérés en totalité comme employés pour les missions sociales en France,
- Le bénévolat et les prestations en nature sont considérés employés sur les différentes rubriques, ils sont donc répartis en fonction du poids financier de chacune des rubriques Missions sociales / Frais de recherche de fonds / Fonctionnement, au regard du total des emplois de l'exercice inscrit au Compte de résultat par Origine et Destination.

	GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (A)	HORS GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (B)	MONTANT TOTAL 2020 (A+B)
Produits alimentaires	79 580 287	23 860 033	103 440 320
Dons en nature neufs	28 916 853	1 051 858	29 968 711
Prestations en nature (mises à disposition)	14 035 867	10 054 223	24 090 090
Bénévolat	92 095 041		92 095 041
TOTAL GENERAL	214 628 048	34 966 114	249 594 162

**ADDITIF
à l'annexe**

Ces chiffres sont issus des données transmises par les différentes structures de l'association (association nationale, conseils de région, fédérations et comités locaux) au moment de la production des comptes.

Pour l'exercice 2020, les comptes annuels présentent les données de 100 % des départements de l'association.



Nous soutenir c'est investir dans l'avenir.

Nous avons besoin de vous ! Adressez nous vos dons.

secourspopulaire.fr



Secours populaire Français
9/11 rue Froissart
75140 Paris Cedex 03